



DÉFI *jeunesse*

Sommaire

Volume VIII - Numéro 3 / Mai 2002

■ Éditorial <i>Refaire nos forces individuellement et collectivement...</i> Jean Prémont p.	2
■ <i>L'intervention en partenariat à la rescousse d'une problématique clinique</i> Serge Daigneault p.	3
■ <i>Le Projet intégration jeunesse : vers un outil clinique informatisé</i> Christiane Goulet, Chantal Lavergne, Michel Doray p.	9
■ Chronique opinion <i>Comment inspirer nos jeunes à relever le défi de la vie ? Comment insuffler un vent d'espoir ?</i> Marc Gosselin p.	15
■ Collaborations extérieures <i>Comprendre les valeurs traditionnelles de la famille haïtienne pour mieux travailler avec les parents</i> George-Marie Craan p.	19
<i>Grandir sainement avec un père détenu : vers une meilleure relation père-enfant</i> Martine Barrette, Denis Lafortune, Pierre Baillargeon p.	26



Refaire nos forces individuellement et collectivement...

Jean Prémont, président, conseil multidisciplinaire, CJM

Les défis de l'intervention aux *Centres jeunesse de Montréal* ont été largement occultés par un ensemble d'événements lourdement percutants pour toute la communauté clinique. Fusions d'établissements, compressions budgétaires, réorganisations clinico-administratives, changements d'orientations et de façons de faire... pour n'en nommer que quelques-uns.

Où en sommes-nous individuellement et collectivement ?

Nous savons tous l'importance de la distance thérapeutique nécessaire pour vivre le quotidien de l'intervention, pour faire face et accompagner ces jeunes et leur famille aux prises avec des mécanismes morbides, de nombreux échecs d'aides antérieurs et ce qu'ils comportent comme enjeu à la relation d'aide en contexte d'autorité.

Nous savons aussi que nous devons pouvoir être des pôles d'identifications, des «contenants psychologiques», réceptifs aux jeunes qui sont souvent en rupture de la relation. Ajoutez à ces difficultés le fait que nous devons, au même moment, être dans une disponibilité, dans une position permettant des attentes anticipatrices positives et être les représentants d'un futur possible pour ces enfants et leur famille.

Notre projet, individuel et collectif, c'est d'être pour chacun de nos clients, des tuteurs de résilience, des occasions de redémarrer dans la vie...

Est-il utile de rappeler que pour cela, chacun doit trouver un équilibre intérieur où nos enjeux personnels, nos propres conflits, nos propres difficultés d'adulte, de parent, de couple, de professionnel ne trouveront pas écho dans la réponse aux besoins de nos clients ?

Pour y arriver nous devons, individuellement et collectivement nous donner les moyens d'être un établissement résilient : allier la recherche à l'intervention, développer des projets cliniques mobilisateurs d'espérances, travailler comme conseil multidisciplinaire à mettre en place une vision clinique des pratiques professionnelles, faire ré-émerger nos expertises, oser être novateur, se donner des conditions de pratique nous permettant de faire une relecture de nos interventions, émerger de l'urgence, redonner un sens à notre intervention...

En fait, refaire nos forces, individuellement et collectivement, c'est unir nos forces, c'est décider de bâtir un centre jeunesse qui pourrait nous ressembler et nous rassembler au service des jeunes et de leur famille.

Refaire nos forces individuellement et collectivement est le thème choisi cette année par le conseil multidisciplinaire pour la tenue des journées professionnelles qui se tiendront les 5 et 6 juin 2002 à l'Université du Québec à Montréal. C'est une invitation à poursuivre la réflexion entre nous et avec nos partenaires. Nous vous attendons en très grand nombre.



L'intervention en partenariat à la rescousse d'une problématique clinique

Serge Daigneault, psychoéducateur, DSJ

Cet article a été
réalisé dans le cadre
du *Programme de
support à l'écriture*
organisé par la
Coordination des
activités de l'institut
universitaire.

Une enfant de dix ans d'origine haïtienne demeurant en milieu familial substitut depuis sept ans devient soudainement dysfonctionnelle autant dans sa famille d'accueil que dans son quartier et même à l'école ; que se passe-t-il ? Nous allons voir qu'une multitude d'intervenants ayant des rôles et des responsabilités différents vont se mobiliser afin de pouvoir comprendre l'appel à l'aide de cette enfant et l'aider dans le drame bouleversant qu'elle vit.

Des interventions réfléchies, dosées et analysées vont être élaborées dans le but de permettre à Amélie de retrouver une qualité de vie et de bien soigner sa blessure. Pour les intervenants interpellés, il leur a fallu bien souvent accepter de dépasser les limites, de créer des alliances avec d'autres intervenants de services différents et de composer avec les divergences d'opinions. Finalement, il fallait développer une compréhension commune afin d'arriver à un résultat ultime à savoir comprendre et aider cette enfant.

ANAMNÈSE

La mère d'Amélie résidait en centre de réadaptation pour mères en difficulté à la naissance de celle-ci et elle y est demeurée jusqu'à ce que l'enfant atteigne 11 mois. Un premier placement a été par la suite ordonné pour l'enfant par le *Tribunal de la jeunesse* puisque la mère présentait de

graves problèmes personnels d'instabilité et de toxicomanie ce qui interférait dans le développement et l'application de ses habiletés parentales, et ce, malgré les services offerts. Dans les deux années suivantes, l'enfant a connu plusieurs déplacements en famille d'accueil et une reprise de contact avec sa mère biologique. Les motifs alors invoqués pour justifier ces déplacements furent variés : fermeture de la ressource, placement temporaire ou tentative de réinsertion avec la mère naturelle...

Alors qu'Amélie a trois ans, une autre famille d'accueil lui est présentée ; elle va y demeurer durant les sept prochaines années. Cette famille hébergera jusqu'à sept autres enfants d'âge, de sexe et de problématiques variés et Amélie y est confrontée à un mouvement important de la clientèle au fil des ans puisque les placements de certains enfants sont parfois temporaires.

Malgré certaines difficultés d'adaptation compréhensibles au tout début, Amélie va quand même réussir à s'épanouir. Elle parviendra à faire tous les apprentissages qu'une enfant de cet âge puisse faire aux niveaux du langage, de la motricité et du développement intellectuel et social. Pendant tout ce temps, des contacts sont maintenus plus ou moins régulièrement avec sa mère naturelle. Ces contacts ordonnés par le juge du *Tribunal de la jeunesse* se font lors de

visites supervisées ou via des entretiens téléphoniques puisque madame est instable et ne se présente pas toujours aux rencontres prévues.

Durant son séjour dans cette famille d'accueil, l'enfant n'a présenté aucun problème de comportement majeur. Amélie a maintenant dix ans. Elle commence à s'opposer aux consignes de l'adulte, commet quelques vols et fait des fugues. La situation se détériore également à l'école. Elle est exclue des jeux par ses pairs qui ne recherchent plus sa compagnie. Malgré le fait qu'Amélie ne présente aucune difficulté d'apprentissage spécifique, elle est continuellement expulsée de sa classe, et ce, malgré plusieurs mesures d'aide instaurées par l'équipe de professionnels en place afin de la supporter. Elle conteste l'autorité et refuse les mesures proposées ; régulièrement, elle doit donc retourner à la maison étant suspendue de l'école.

4

Dans sa famille d'accueil, les comportements deviennent de plus en plus incompréhensibles et intolérables. Amélie refuse de s'endormir avant les autres ; elle devient par le fait même irritable et les conflits s'ajoutent. Elle brise des objets appartenant à la collectivité, fait des crises de pleurs et de colère de plus en plus nombreuses et violentes. Les vols et les fugues s'intensifient aussi, même les gens en qui elle avait sa confiance et son affection ne reçoivent plus ses confidences et ne parviennent pas à comprendre et à intervenir sur les agirs d'Amélie. Tous ces changements sont percutants et inquiétants, il faut intervenir et rapidement. Nous tentons différentes approches : l'écoute, le dialogue, la conséquence, la réflexion, la sermonce à l'occasion, rien n'y fait puisque les comportements persistent et la cause demeure toujours inconnue. Autour de la famille d'accueil qui réclame alors de plus en plus d'aide les services se mobilisent intensément. La communication s'installe quotidiennement

entre les intervenants et la ressource. Les interventions à domicile sont plus fréquentes, l'on cherche à déterminer les causes de ce mal d'être si violent qu'il en ébranle subitement tout l'équilibre qui s'était installé autour de cet enfant.

Pour les intervenants interpellés, il leur a fallu bien souvent accepter de dépasser les limites, de créer des alliances avec d'autres intervenants de services différents et de composer avec les divergences d'opinions.

Alors qu'il existait une relation de confiance bâtie au fil des ans entre l'enfant et ses parents d'accueil, il semble que maintenant quelque chose se soit rompu de façon dramatique.

Il est alors convenu d'ajouter le service d'un intervenant de réadaptation dans le but d'installer un encadrement sécurisant pour l'enfant. Après plusieurs tentatives infructueuses visant à installer une structure sécurisante et une relation significative, les comportements inacceptables de l'enfant se poursuivent toujours. Il devient alors évident qu'il nous faut

procéder à un retrait de l'enfant de son milieu pour quelque temps afin d'arrêter la prolifération des agirs et éviter que l'enfant se place en situation de dangerosité.

Ce premier arrêt nécessitera une requête au tribunal afin de modifier l'ordonnance qui n'autorisait pas un séjour en centre de réadaptation ; cet amendement nous permettra une période d'arrêt de 48 heures.

Une fois l'enfant retirée de la famille, nous la sentons plus détendue et disponible mais pas encore suffisamment en confiance pour nous confier la cause de cette désorganisation. Malgré tout, elle doit retourner dans son milieu d'origine puisque l'ordonnance émise ne permet pas de prolonger le séjour. Les comportements indésirables reprennent dès qu'Amélie est de retour dans sa famille d'accueil. Crises violentes, expulsions scolaires et oppositions colorent le quotidien, et ce, à un rythme de plus en plus effréné. Entre-temps, les intervenants tentent de supporter le mieux possible la famille d'accueil et l'enfant ; ils tentent aussi de se concerter et d'examiner à la loupe les indices recueillis. Cette désorganisation générale, ces pertes de contrôle fréquentes, ces comportements nouveaux et inacceptables, ces attitudes où même la relation n'est plus garante de sécurité provoquent une réflexion intense. Les hypothèses sont nombreuses mais aucune certitude n'est émise devant toute cette situation : dépression, problème d'ordre psychiatrique, influence négative d'un pair, rien n'est exclu. Un seul constat en ressort pour l'instant, l'enfant n'est pas bien lorsqu'elle est dans sa famille d'accueil. Nous constatons aussi que quelque chose de significatif semble avoir disparu ; l'alliance affective et sécurisante qui s'était développée graduellement entre les adultes de la famille d'accueil et l'enfant n'existe plus. À la demande de la famille et avec l'accord de tous, il est alors convenu de

procéder au déplacement de l'enfant. Déraciner un enfant de dix ans après sept ans de vécu dans cette famille, ce qui représente la majorité de son existence, n'est pas sans risque de conséquences encore plus lourdes pour le développement d'un enfant. Ce n'est pas un départ banal qui attend cet enfant ; on ferme la porte à un investissement affectif et psychique important bâti au fil des ans. Alors que pour la famille d'accueil, cet essoufflement est aussi synonyme d'échec crucial ; pour l'enfant, c'est un autre abandon, un autre deuil à faire, un autre rejet à vivre.

Parallèlement à cette situation, la mère naturelle, qui est informée de l'état de la situation, augmente sa consommation de drogue. Elle, qui est gravement malade, néglige sa santé et redevient de plus en plus instable en ce qui concerne son lieu de résidence et sa disponibilité à sa fille. Madame se dit chagrinée mais en même reconnaît être impuissante à aider sa fille et s'en remet entièrement aux intervenants. Cela n'aide en rien la situation car Amélie constate aussi cette détérioration à un moment où elle aurait bien eu besoin de sa mère.

Cet autre déplacement requiert un nouveau retour au tribunal afin d'amender l'ordonnance de placement en famille d'accueil jusqu'à sa majorité émise antérieurement pour la remplacer par le placement en centre de réadaptation. Il est alors convenu d'intégrer Amélie dans un milieu neutre, sécurisant et enveloppant car le déclencheur n'est toujours pas précisé et nous désirons éviter de le reproduire pour le bien-être de l'enfant.

Un foyer de groupe avec éducateur est ciblé pour répondre aux besoins d'Amélie de se retrouver en sécurité et d'avoir la possibilité de se confier à un intervenant extérieur à la situation. De plus, l'expertise, l'intensité et la capacité d'utilisation de l'équipe de

professionnels pourront peut-être apporter une lumière plus judicieuse sur les motifs de cette désorganisation. Amélie y sera intégrée au printemps malgré tout ce que cela comporte pour elle de défi d'adaptation à de nouvelles personnes, à de nouvelles structures, aux règlements, à l'école et à un nouveau quartier.

Le séjour à cet endroit sera de très courte durée soit trois semaines. La colère d'Amélie explose, elle fait de violentes crises, elle fugue à plusieurs reprises, elle frappe les intervenants et se fait rejeter par le groupe. Un deuxième et un troisième arrêt seront alors requis dans un milieu plus encadrant et tout ceci en l'espace de quelques semaines. Les causes réelles et profondes de toute cette désorganisation demeurent toujours inconnues mais la réalité est que l'enfant souffre ! Mais de quoi ? Comment arrêter cette hémorragie ? Que faire pour aider Amélie qui semble incapable de nommer les choses mais qui agit sa colère ?

Une évaluation en pédopsychiatrie est requise ; nous cherchons toujours à comprendre et à aider cette enfant. Il en ressort un diagnostic de troubles sévères de la personnalité et du comportement et il est recommandé d'évaluer, après une période de stabilisation, la pertinence d'utiliser une médication comme le ritalin pour maintenir la stabilité émotionnelle de l'enfant.

Nouvelle discussion de cas où tous les intervenants concernés, travailleurs sociaux, conseiller clinique, chefs de services et réviseur participent. Tous



s'entendent alors pour reconnaître le besoin d'un arrêt d'agir à long terme pour cette enfant et qu'un encadrement sécurisant et stable pourrait possiblement lui permettre de retrouver éventuellement un équilibre.

Mais voilà qu'il n'existe pas de service aux centres jeunesse qui corresponde au besoin d'Amélie d'un arrêt d'agir dans un milieu suffisamment stable et pour une période suffisamment longue pour lui permettre de retrouver un équilibre et un bien-être fonctionnel. Certaines unités de réadaptation ont bien un mandat de stabilisation mais pas d'encadrement et d'arrêt d'agir. Un autre service existe mais celui-ci développe une expertise essentiellement d'arrêt d'agir à court terme. Pour se refaire un équilibre et repartir vers un nouveau plan de vie, Amélie devra bénéficier d'un séjour assez structuré et d'une période de temps suffisamment longue pour intégrer ses nouveaux acquis. Les

6 énergies se déploient alors pour développer des ententes avec différents partenaires afin que ceux-ci déterminent les besoins de l'enfant, reconnaissent l'expertise et les recommandations du comité multidisciplinaire et finalement participent à l'organisation des modalités de l'intervention requise. Dès ce moment, la contribution de plusieurs services est requise : de l'encadrement intensif qui dépasse son mandat initial jusqu'au service psychosocial qui tout en demeurant maître d'œuvre de la situation concède à l'intervention de réadaptation une prédominance au plan de l'action, en mentionnant également les différents gestionnaires qui orchestrent toute cette mise en œuvre. Bref, tous se mobilisent pour sortir des sentiers battus et pour contribuer à définir une nouvelle intervention dont les objectifs sont de répondre adéquatement aux besoins de cette enfant, de contenir ses agirs, de la protéger et de la sécuriser.

Les résultats de cette intervention massive ne se font pas attendre. L'enfant dévoile, après quelque temps, avoir été victime de plusieurs abus sexuels lorsqu'elle demeurait dans la famille d'accueil. Amélie avoue avoir subi, à l'insu de tous, des sévices sexuels et de la domination de la part d'une autre jeune fille qui résidait dans la famille ; cette situation durait depuis plusieurs mois.

Une démarche de vérification des faits s'enclenche alors chez les aidants. Il est primordial d'éviter l'erreur en acceptant d'emblée un aveu semblable. Une fois que les faits ont été confirmés, une seconde étape devait suivre à savoir reconnaître et admettre que pendant qu'Amélie subissait tous ces sévices, des adultes n'ont pas su apporter toute la sécurité et la protection lui étant nécessaires lors de son séjour chez eux. Cette appropriation devra donc se faire graduellement par l'enfant et par sa famille d'accueil grâce à l'aide et au

soutien des différents intervenants cliniques et questionnaires de l'établissement. Pour Amélie, reconnaître ne pas avoir dénoncé dès le départ la situation et pour la famille d'accueil, accepter et reconnaître ne pas avoir été en mesure de protéger adéquatement cette enfant durant son séjour n'était pas chose facile à faire. Malgré tout, ces différentes étapes ont été réalisées et ont permis de conclure ce pénible épisode. Finalement, cette intervention a permis de mettre un terme à tout espoir pour l'enfant de croire en un éventuel retour dans cette famille d'accueil.

RÉFLEXION ET ANALYSE CLINIQUE

Alors que les différents intervenants présents auprès d'Amélie s'acharnent à vouloir comprendre la situation, force leur est donnée de faire appel à d'autres instances afin de leur permettre de mieux saisir la problématique.

Une conseillère clinique est tout d'abord sollicitée afin de contribuer à la compréhension clinique ainsi qu'à la planification de l'intervention. Une évaluation pédopsychiatrique est alors requise car à la lecture de la situation nous soupçonnons des problèmes de santé mentale ou tout au moins nous souhaitons éliminer certaines pistes. L'évaluation confirmera un trouble sévère de la personnalité ainsi que des troubles du comportement. Il est aussi recommandé de référer l'enfant à un milieu globalisant afin de lui offrir un milieu neutre et encadrant et une fois stabilisée, examiner la pertinence d'utiliser une médication.

Une évaluation psychologique est aussi nécessaire afin de permettre de bien situer les paramètres de l'intelligence et de saisir les éléments psychodynamiques de l'enfant. Les résultats font état d'une intelligence dans la moyenne avec un écart significatif entre le verbal et le non-verbal.

L'évaluation confirme aussi le diagnostic de troubles de la personnalité émis précédemment et ajoute que, pour Amélie, un simple refus signifie pour elle une non-valeur aux yeux d'autrui. Il ressort également que l'enfant est confrontée à l'impossibilité d'exprimer sa colère à sa mère la jugeant trop fragile pour absorber cette hostilité.

Les affects dépressifs qui résultent de ses sentiments de non-valeur et de colère se traduisent par des agirs divers qui lui permettent d'éviter d'être en contact avec ses émotions. L'évaluation recommande d'offrir un suivi psychologique, la stabilisation dans un milieu encadrant, une intervention de réadaptation ainsi que l'utilisation d'activités parascolaires afin d'aider Amélie à libérer ses tensions.

STRATÉGIES D'INTERVENTION

Durant l'escalade des agirs de l'enfant une intervention concertée et un suivi clinique régulier s'imposent. Il faut aussi coordonner les différentes interventions et faciliter leurs réalisations. L'équipe de spécialistes est alors composée du travailleur social, d'un psychoéducateur, d'un chef de service, du réviseur, d'une éducatrice de l'unité de résidence d'Amélie et d'une conseillère clinique. Puisque l'enfant était protégée par une ordonnance du *Tribunal de la jeunesse* qui la confiait jusqu'à sa majorité à une famille d'accueil, il fut donc nécessaire de recourir au tribunal afin de faire modifier cette ordonnance et de confier Amélie à un centre de réadaptation.

Après trois mois d'arrêt d'agir, le comité multidisciplinaire toujours attentif à l'évolution de la situation convenait, suite aux recommandations des intervenants de l'unité où séjournait Amélie, que le moment était venu de préparer l'intégration de l'enfant dans une ressource de type foyer de groupe afin de poursuivre

l'intervention. La collaboration du chef de service du foyer ciblé ainsi que d'une intervenante de réadaptation s'est avérée nécessaire afin de bien préparer la transition vers cette nouvelle ressource. Le placement d'Amélie dans mesure moins lourde, telle que le foyer de groupe, lui permet de reconnaître les efforts fournis afin de retrouver un équilibre personnel et social plus normalisant.

Il est également nécessaire de sensibiliser les adultes concernés par la situation afin qu'ils puissent suivre toute la démarche entreprise depuis maintenant trois mois, de répondre à leurs questions et de les inclure dans le processus clinique engagé. Ces intervenants ont dû parfois accepter temporairement d'être seulement informés de l'état de la situation, parfois de demeurer dans l'ombre et en attente du moment propice pour tenir un rôle plus actif dans l'intervention.

LA LUMIÈRE POINTE...

Afin de pouvoir généraliser ses nouveaux acquis, il est donc convenu d'intégrer Amélie dans une seconde ressource de type foyer de groupe, car ses progrès ne nécessitent plus un encadrement aussi structuré. On prépare donc son intégration dans ce nouveau milieu neutre, cette ressource qui est à mi-chemin entre l'encadrement intensif et la famille d'accueil représentant un palier intéressant pour Amélie. Elle pourra y progresser avec l'aide d'éducateurs et en compagnie d'autres enfants. Elle devra donc faire preuve d'adaptation aux adultes, aux pairs et aux consignes. Amélie devra également démontrer sa capacité à prendre ses responsabilités et à se contrôler.

Au tout début de son séjour, c'est le bonheur total, le rayon de soleil du foyer dit-on. Amélie est intégrée dans une classe régulière de l'école du quartier et profite d'un régime de vie allégé par rapport à ce qu'elle a connu

auparavant. Rapidement, le naturel revient et de nouvelles angoisses émergent. Amélie hurle à nouveau, elle claque les portes à la moindre frustration, elle nécessite des rencontres et des discussions de plus en plus longues et orchestrées. Il en ressort finalement que certaines images du vécu passé dans sa famille d'accueil remontent et Amélie déclare y avoir été

Alors que les différents intervenants présents auprès d'Amélie s'acharnent à vouloir comprendre la situation, force leur est donnée de faire appel à d'autres instances afin de leur permettre de mieux saisir la problématique.

violentée. Une nouvelle série d'interventions et de vérification des faits s'enclenche alors automatiquement. Une fois re-contextée, à la lumière de plusieurs rencontres d'intervenants de niveau de responsabilités différentes mais aussi interpellés par la situation, une conclusion s'impose : nous devons continuer d'entendre les angoisses d'Amélie tout en demeurant les gardiens vigilants de la réalité.

Un suivi médical est entrepris parallèlement à cette période dans le but d'aider l'enfant à améliorer certaines problématiques d'ordre neurologique et physiologique. Différentes mesures d'aide seront apportées mais donneront aussi des résultats mitigés.

Pendant ce temps avec l'école, une collaboration soutenue s'impose entre les intervenants scolaires et ceux du foyer de groupe car Amélie tente là aussi d'imposer sa loi et de déjouer les consignes. Rapidement, les intervenants se parlent et conviennent d'une stratégie d'intervention qui donnera de très bons résultats.

Au foyer de groupe, différentes réalités et différents besoins se manifestent. Amélie possède une chevelure qui nécessite un entretien particulier et ces soins requièrent beaucoup de temps et un savoir-faire spécialisé. Nous constatons également le fait que de demeurer en permanence au foyer, puisqu'elle n'a pas de ressource familiale qui demeure à Montréal, risque d'avoir un effet pervers pour l'enfant car elle est confinée sept jours sur sept à partager le vécu du foyer. Ce ne sont pas les quelques heures de visites mensuelles avec sa mère qui lui suffiront à connaître et à conserver sa culture. En recherche de solution et afin de tenter de répondre de façon satisfaisante à ses besoins, une famille d'accueil d'origine haïtienne est alors approchée et sensibilisée aux besoins de l'enfant. Cette dame acceptera de devenir «famille - amie» pour Amélie qui la rencontrera en décembre pour la première fois. Au début, l'enfant visitera cette «famille - amie» une fin de semaine par mois. L'une et l'autre apprendront rapidement à se connaître et il y aura des hauts et des bas mais l'investissement est présent et l'espoir naît pour Amélie qui souhaite augmenter ses séjours et même établir une communication téléphonique hebdomadaire.

Conséquemment à cette situation, nous sommes forcés de constater que plus elle investit cette « famille - amie », plus elle démontre une satiété de l'encadrement et de la structure qu'offre le foyer de groupe. Elle semble manquer d'air et elle recherche la même attention et les mêmes marques d'affection que dans sa « famille - amie », mais pour l'obtenir, elle doit le réclamer haut et fort allant même jusqu'à retrouver certains comportements depuis longtemps remisés. Nous sommes rendus à l'été. Plus de dix mois ont passé depuis l'arrivée d'Amélie au foyer de groupe et nous nous inquiétons de cette situation. Les intervenants remettent en doute le placement, l'adéquacité de la ressource et même leurs compétences. L'essoufflement pointe, on recherche une structure extérieure aidante pour se rassurer, pour se faire confirmer. Pendant ce temps, l'enfant perçoit cette situation et son anxiété monte. Il est alors convenu de tenter une immersion de façon plus intensive dans la « famille - amie » afin de vérifier la solidité du lien qui s'est établi et dans la perspective que cette « famille - amie » devienne dorénavant la famille d'accueil d'Amélie car jusqu'à maintenant le vécu est encourageant. Encore ici, la disponibilité et l'ouverture de cette famille d'accueil à accueillir cette enfant ont contribué à faciliter la réalisation de cette étape. Amélie a profité et apprécié un séjour de deux semaines dans ce qui est convenu d'appeler dorénavant sa famille d'accueil sans avoir à retourner prématurément au foyer.

Parallèlement à cet état de fait, il nous a fallu saisir à nouveau le tribunal puisque l'ordonnance prévoyait un retour en famille d'accueil et que le temps alloué risquait d'être insuffisant pour réaliser cet objectif. Mais Amélie ne l'entend pas ainsi, elle souhaite quitter le foyer de groupe et intégrer rapidement sa famille d'accueil. Elle dit s'y sentir bien en confiance, être écoutée et respectée.

Simultanément, le foyer de groupe prévoit fermer sa ressource incessamment. L'année scolaire va débiter bientôt et l'éventualité d'un changement d'école en cours d'année n'aidera pas à créer la stabilité que requiert cette enfant.

Il est également
nécessaire de
sensibiliser les
adultes concernés
par la situation
afin qu'ils puissent
suivre toute la
démarche
entreprise depuis
maintenant trois
mois, de répondre
à leurs questions et
de les inclure dans
le processus
clinique engagé.

Nous devons prendre une décision ; Amélie intégrera en septembre sa nouvelle famille d'accueil.

Présentement, Amélie demeure toujours dans sa famille d'accueil. Elle ne présente pas de difficulté majeure d'adaptation et répond bien à la relation de confiance qui s'est installée

entre elle et la mère d'accueil. À l'école, Amélie performe à sa juste mesure tout en correspondant bien aux normes de sa classe. Amélie rencontre aussi sa mère régulièrement. Conjointement aux progrès de sa fille, madame a accepté d'être prise en charge pour ses propres difficultés ; sa santé s'en trouve meilleure et elle est présente à toutes les rencontres ce qui rassure énormément Amélie. Madame se montre satisfaite des progrès de sa fille et l'encourage à poursuivre son implication dans sa famille d'accueil.

Pour conclure, il convient de mentionner que tout ce processus d'intervention qui s'est échelonné sur deux ans donne des résultats positifs. Cette démarche longue et ardue a nécessité la collaboration de plus d'une cinquantaine d'intervenants. Certains ont joué un rôle directement auprès de l'enfant mais d'autres intervenants ont aussi œuvré dans l'ombre. Ces résultats encourageants et bénéfiques pour l'enfant n'auraient pu être aussi concluants sans la collaboration de toutes ces personnes. Il leur a fallu faire preuve de rigueur, de doigté, de bonne volonté et d'espoir pour mener à terme ce défi clinique. L'initiative et la créativité de tous joutées à l'acceptation de modifier des façons de faire a permis finalement de contribuer à l'élaboration d'un nouveau modèle de partenariat clinique.

Amélie vous dit : « Merci ! ». 

NOTE DE L'AUTEUR

Amélie est un nom fictif. Il a été utilisé pour respecter les règles de confidentialité.

Le Projet intégration jeunesse : vers un outil clinique informatisé

Christiane Goulet, conseillère cadre, DSJ

Chantal Lavergne, chercheure, IRDS

Michel Doray, conseiller cadre, partenariat réseau, DRD

Le Projet d'intégration jeunesse plus communément appelé PIJ est constitué de plusieurs composantes informatisées qui regroupent et intègrent l'ensemble des informations cliniques et administratives nécessaires à la gestion des services aux jeunes desservis en centre jeunesse.

Le Système clientèle jeunesse (SCJ) est au cœur même de PIJ qui se combine à des outils cliniques informatisés dont le Système de soutien à la pratique (SSP), le Système d'information sur les ressources intermédiaires et de type familial (SIRTF) et le module Contribution financière au placement (CFP). Cet article se veut une synthèse de différents documents notamment des informations contenues sur le site Web de la *Sogique*, un article de la revue *Le Réseau informatique* et d'une consultation sur l'implantation du *Projet intégration jeunesse* dans les quatre premiers centres jeunesse en déploiement. Le présent article vise à présenter PIJ et surtout à faire connaître les enjeux reliés à son déploiement.

PRENDRE DES DÉCISIONS CLINIQUES

PIJ permet de disposer rapidement et facilement d'une vue d'ensemble de toutes les interventions réalisées auprès d'un jeune et de sa famille, tant du point de vue des services offerts que des différents intervenants assignés. Si l'outil est fort utile à la gestion, il a d'abord été conçu pour l'intervenant à qui il fournit un accès convivial aux

données cliniques et vise particulièrement une prise de décision rapide et efficace. Par exemple, le clinicien peut très rapidement obtenir à l'écran l'historique de tous les services reçus par un jeune, de même qu'il peut consulter l'ensemble d'un dossier en « naviguant »

PIJ permet de disposer rapidement et facilement d'une vue d'ensemble de toutes les interventions réalisées auprès d'un jeune et de sa famille (...)

et rechercher toutes les informations susceptibles de lui être utiles dans sa prise de décision. [Voir l'encart 1 à la page suivante.]

ENCART 1

QUATRE SYSTÈMES SOLIDEMENT IMBRIQUÉS :
UN CAS TYPE

Les quatre systèmes à la base du PIJ sont de véritables vases communicants qui permettent à chaque centre jeunesse d'assurer un réel continuum de services aux jeunes. À l'aide d'un cas concret, voyons comment les différentes composantes s'imbriquent.

Un enfant abusé physiquement par son père est signalé à un centre jeunesse. Les coordonnées de ce jeune et de sa famille sont alors saisies dans le module «Demande de services» du SCJ, selon les champs correspondant à la situation. La demande est ensuite confiée à un évaluateur qui doit déterminer quelles sont les actions à entreprendre pour le jeune. L'évaluateur ouvre alors le SSP (Système soutien à la pratique) pour mieux cerner la gravité du cas et l'aider dans sa prise de décision. Le système de soutien à la pratique met en quelque sorte à la disposition de l'intervenant le soutien et l'opinion d'un expert qui l'accompagne tout au long de son enquête jusqu'à sa décision finale. Dans notre exemple, il ressort que les sévices subis par le jeune sont importants, au point d'envisager son retrait de sa famille.

Une demande de service d'hébergement est alors dirigée vers le SIRTFF (Système d'information sur les ressources intermédiaires et de type familial), l'outil qui gère les milliers de places disponibles dans les ressources de type familial ainsi que dans les centres de services de réadaptation, et qui gère aussi les paiements à effectuer pour ces ressources. Une fois le placement confirmé, une partie des données est acheminée à l'application CFP (Contribution financière au placement) afin de faciliter le calcul des contributions financières au placement ainsi que la facturation des parents. Les parents sont en effet tenus de contribuer financièrement aux coûts reliés au placement de leur enfant. L'application génère donc automatiquement les montants mensuels à percevoir, selon les règles de contribution parentale. Si une information est modifiée dans le SIRTFF, celle-ci est alors transmise en temps réel au CFP et automatiquement prise en compte dans le calcul des contributions.

À noter que le SCJ est central. C'est ce système qui donne une vision globale, continue, à jour et immédiate des interventions dont un usager fait l'objet, des services qu'il reçoit, des intervenants qui lui sont assignés et des ressources qui sont mobilisées autour de lui. Il permet de prendre en compte quatre législations : la *Loi sur la protection de la jeunesse*, la *Loi sur les jeunes contrevenants*, la *Loi sur la santé et les services sociaux* et les dispositions du *Code civil* concernant l'adoption.

Extrait de : Doré, Céline. «Les centres jeunesse se dotent d'outils communs. Le PIJ s'implante graduellement, mais sûrement !», *Le réseau informatique*, vol. 14, no 1, hiver 2002.

LES FONCTIONS
DU SYSTÈME¹

Le système clientèle jeunesse couvre des champs d'activités très variés reliés à l'adaptation et à la protection sociale. Plus précisément, le système doit prendre en compte quatre législations (la *Loi sur la protection de la jeunesse*, la *Loi sur les jeunes contrevenants*, la *Loi sur la santé et les services sociaux* et les dispositions du *Code civil* concernant l'adoption) et intégrer les services et mesures issus de ces législations. Les interventions consignées dans le système peuvent donc être de nature psychosociale, psychologique, juridique ou encore relatives à la réadaptation. Le Système clientèle jeunesse est en fait constitué de 16 applications, étroitement reliées entre elles, qui organisent et traitent de manière intégrée l'ensemble des données concernant un jeune et sa famille. [Voir l'encart 2 à la page 11.]

Demande de services

L'application «Demande de services» constitue la porte d'entrée du système. Comme son nom l'indique, c'est par elle que transitent toutes les demandes de services, que celles-ci proviennent du client lui-même, d'un partenaire (un policier ou d'un autre établissement du réseau, par exemple), ou encore d'un intervenant à l'emploi du centre jeunesse. De la réception de la demande à l'orientation du cas en passant par son évaluation, le SCJ permet de gérer toutes les étapes du processus menant à la décision d'appliquer ou non une mesure, de fournir ou non un service.

En fonction de la particularité de chacun des cas, l'intervenant n'a qu'à entrer au clavier les informations demandées, selon les champs correspondants. Il passe d'un écran à l'autre, tout en conservant toujours la trace des actions déjà réalisées. Le système le guide afin qu'aucune donnée importante ne soit omise. Le cas

ENCART 2

Depuis cinq ans, Mme Thérèse Guillemette est pilote principal de projet à la *Sogique* pour le développement et le déploiement du PIJ. Selon elle, «s'il y a une qualité que l'on peut donner au système, c'est bien celle d'être très structuré et, par la force des choses, de nous obliger à l'être aussi. Fini le temps où l'on mettait une date un peu au hasard, car on avait oublié quand exactement telle intervention avait eu lieu ou telle mesure avait été mise en œuvre. Fini aussi le temps où certaines décisions étaient prises un peu dans le brouillard, faute d'avoir un portrait complet de la situation, un portrait qui résume ce qui se passe et ce qui s'est passé dans le dossier du jeune. Vraiment, aucun laisser-aller n'est possible ; il faut être structuré et ordonné, car le système ne souffre pas de retards dans la saisie des informations, n'accepte pas de dates erronées et ne permet pas de sauter des étapes».

Extrait de : Doré, Céline. «Les centres jeunesse se dotent d'outils communs. Le PIJ s'implante graduellement, mais sûrement !», *Le réseau informatique*, vol. 14, no 1, hiver 2002.

échéant, les données seront consignées au dossier déjà existant ou commanderont l'ouverture d'un nouveau dossier. La conservation de ces nouvelles données, de même que celles les ayant précédé le cas échéant, s'opère de façon sécuritaire et elles demeurent accessibles en tout temps.

Prestation de services

Une fois l'évaluation de la demande complétée, l'application «Services à la clientèle» prend le relais. Elle permet de traiter, d'enregistrer et de faire le suivi du dossier, selon les mesures appliquées ou les services offerts. En tout temps, l'intervenant a accès à ce dossier électronique dont il peut consulter, modifier ou enrichir le contenu tant et aussi longtemps qu'il est sous sa responsabilité. La mise à jour est donc constante et régulière.

Une information spéciale d'importance peut être consignée et comporter une icône qui attirera l'attention des personnes concernées lorsqu'elles consulteront le dossier. Cette icône demeurera visible à chacune des pages-écrans de l'utilisateur. À titre d'exemple, mentionnons les idéations suicidaires, les risques de fugue ou de violence... On accèdera

à l'information contenue dans «l'avis/alerte» en cliquant sur l'icône. Le professionnel ne peut donc pas passer à côté de ces indications particulières susceptibles d'influencer son intervention.

(...) le SCJ permet de gérer toutes les étapes du processus menant à la décision d'appliquer ou non une mesure, de fournir ou non un service.

Assignment des cas

Dès l'entrée de l'intervenant dans le système, le «navigateur» affiche sa charge de cas, sa liste de cas en attente, ses révisions à venir... D'un seul coup

d'œil, l'intervenant a donc accès à l'ensemble des jeunes qui lui sont assignés, de même qu'à leur(s) dossier(s). L'accès aux données d'un jeune se fait en le sélectionnant, ce qui permet ensuite d'accéder à l'ensemble de ses données personnelles, et ce, d'une façon conviviale et intégrée. Et lorsque le gestionnaire assigne un nouveau cas à un intervenant, le navigateur l'ajoute automatiquement à sa charge de cas.

LA CONFIDENTIALITÉ

Il est évident que l'accessibilité aux données cliniques ne peut faire fi des règles de confidentialité prescrites. Le système a donc été conçu pour limiter l'accès aux informations qu'aux seules personnes concernées par les dites informations. Ces accès sont limités par différentes clés de sécurité qui limiteront les droits d'accès, de consultation, de modification, en fonction des droits de la personne qui pénètre dans le système.

Soulignons enfin que des travaux sont actuellement en cours pour permettre l'utilisation à des fins de recherche des données recueillies, mais les données utilisées seront dénominalisées de façon à garantir la confidentialité de celles-ci.

UN OUTIL DE RECHERCHE : LE PROJET PIBÉ

PIJ étant une base de données cliniques importante, les chercheurs s'y sont donc intéressés puisqu'il peut permettre l'accès à des données comparables dans l'ensemble du Québec. Des chercheurs sont déjà à l'œuvre dans quatre centres jeunesse² pour développer une Plate-forme informationnelle pour le bien-être de l'enfant (PIBÉ) qui permettra l'exploitation des données de PIJ à des fins de recherche dans le but d'améliorer les connaissances sur les enfants suivis en protection de la jeunesse et d'alimenter

les réflexions des intervenants sur leurs préoccupations cliniques concernant la clientèle et les interventions. Dans un premier temps, seules les étapes RTS et É/O sont concernées par le projet PIBE. La réalisation de ce projet sera rendue possible grâce à une étroite collaboration entre les intervenants et les gestionnaires des centres jeunesse et les équipes de chercheurs dans chacun des quatre sites. Le projet PIBE prévoit la participation de 35 intervenants RTS et É/O qui recevront un soutien spécial dans leur démarche d'appropriation sur les plans informatique et clinique dans le but d'assurer une grande qualité et validité des renseignements saisis dans PIJ. Les données issues de quatre centres jeunesse seront regroupées dans un entrepôt national de données qui sera accessible aux intervenants, aux gestionnaires ainsi qu'aux chercheurs. Au cours de la troisième année du projet PIBE, quatre autres établissements se joindront au groupe. Éventuellement, ce sont tous les intervenants des centres jeunesse du Québec qui contribueront à alimenter l'entrepôt national de données sur les enfants et les jeunes en difficulté.

Dans le cadre du projet PIBE, une consultation sur l'implantation de PIJ dans les quatre premiers centres jeunesse² en déploiement a été réalisée. Nous présentons ci-dessous les principaux résultats issus de cette consultation.

RÉSULTATS DE LA CONSULTATION SUR L'IMPLANTATION

Des entrevues semi-structurées ont été menées auprès de membres du personnel de quatre centres jeunesse³. Au total, 26 personnes ont été rencontrées (quatre secrétaires, cinq gestionnaires et 17 intervenants). Voici un résumé des éléments obtenus.

La réaction du personnel de secrétariat en est une d'incertitude

quant aux tâches qui leur seront destinées. Cette inquiétude va même pour certaines jusqu'à la crainte de

(...) pour développer une Plate-forme informationnelle pour le bien-être de l'enfant (PIBE) qui permettra l'exploitation des données de PIJ à des fins de recherche dans le but d'améliorer les connaissances sur les enfants suivis en protection de la jeunesse et d'alimenter les réflexions des intervenants sur leurs préoccupations cliniques concernant la clientèle et les interventions.

perdre leur emploi en raison de l'éventuelle autonomie des intervenants sur le plan de la saisie informatique. Par contre, leur participation concrète dans le déploiement effectif du PIJ semble avoir eu pour effet d'éloigner la crainte de perte d'emploi, sans nécessairement enlever toute appréhension concernant la forme de leur travail. Les secrétaires ont un rôle non négligeable au niveau de la transition de l'ancien au nouveau système, dans la mise à jour des données informationnelles et l'initiation des intervenants aux nouvelles technologies de l'information.

La perception des gestionnaires est somme toute positive et optimiste malgré les appréhensions de départ quant aux réactions des intervenants. Leur rôle a consisté à veiller à l'implantation du système, à stimuler les gens à l'utilisation du PIJ et à répondre aux questions. Ils sont unanimes à mentionner que l'accès rapide et efficace à l'ensemble des renseignements contenus dans les dossiers informatisés facilite leur



tâche de la réponse aux clients et la prise de décision en l'absence de l'intervenant. En ce qui concerne l'assignation et la gestion des dossiers, la satisfaction des chefs de service est tributaire de la collaboration des intervenants dans la mise à jour des données sur l'informatique. La solution à ce problème réside dans la démonstration, par le chef de service, de l'importance de cette mise à jour et au soutien des intervenants. Ajoutons que les chefs de service souhaitent presque partout que les secrétaires aient un rôle d'aide et de soutien bureautique pour PIJ.

Une forte majorité d'intervenants croyait au départ que derrière le SCJ se cachait un instrument de contrôle pour vérifier systématiquement la qualité de leur travail, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui. Ils s'entendent généralement pour dire que l'informatique permet l'accès à une banque d'informations régulièrement mises à jour et considèrent que l'informatisation des pratiques en centre

Ils s'entendent généralement pour dire que l'informatique permet l'accès à une banque d'informations régulièrement mises à jour et considèrent que l'informatisation des pratiques en centre jeunesse est irréversible et s'inscrit dans un processus de modernisation touchant la société en général.

jeunesse est irréversible et s'inscrit dans un processus de modernisation touchant la société en général. La

majorité affirme ne pas vouloir revenir en arrière.

Les intervenants à la réception et au traitement des signalements ont été les premiers touchés par l'arrivée du PIJ, la pression ressentie à cette étape du processus d'intervention est omniprésente dans le discours de ces intervenants. L'importance du volume des signalements a vite provoqué un débordement et a suscité de la frustration chez plusieurs puisqu'ils n'avaient pas la capacité de saisir dans le système informatique toutes les informations à la vitesse où elles étaient transmises par le signalant. Ceci a entraîné une saisie en différé, ce que plusieurs ont appelé une « double saisie » (papier et informatique). De plus, l'obligation de saisir aussi les signalements non retenus a été perçue comme un alourdissement de la tâche au lieu d'un allègement comme l'espéraient certains. Mentionnons toutefois que l'ensemble des intervenants apprécie le système qui leur permet d'avoir rapidement une vue d'ensemble des dossiers et fournit une somme incroyable d'informations tout en facilitant le travail.

Du côté des intervenants à l'évaluation et à l'orientation, la perte d'une partie de l'espace clinique et la double saisie sont soulignées, mais ils se sont sentis moins bousculés que leurs pairs à la réception et au traitement des signalements. Certains reprochent au Système Soutien à la Pratique⁴ la production de rapports manquant de nuances, trop impersonnels et présentant des conclusions et non des explications et des descriptions en lien avec les situations de protection. Ils constatent toutefois que le SSP permet de se poser les bonnes questions avant de prendre une décision. Si pour les intervenants en évaluation et orientation, le SCJ est un outil incontournable, une majorité d'entre eux parle aussi de l'insuffisance des ressources humaines et matérielles durant le processus d'implantation.

Facteurs d'appropriation et obstacles

Le personnel rencontré lors des entrevues s'est prononcé sur les facteurs qui ont facilité ou compliqué le déploiement de PIJ dans leur centre jeunesse.


Parmi les facteurs ayant facilité le déploiement du SCJ, les éléments ayant trait au rapport entre l'utilisateur et le système viennent au premier rang chez la majorité des établissements. Parmi eux, mentionnons : la convivialité de la plate-forme et les connaissances nécessaires à l'utilisation de l'ordinateur et du système d'information. L'assistance offerte sous toutes ses formes entre aussi en considération dans le jugement des utilisateurs (ex. : le soutien des collègues, des secrétaires et de l'équipe informatique). Une organisation a aussi souligné la qualité du personnel qui a coordonné le déploiement et l'appui explicite de l'établissement au PIJ, de même que l'offre d'une période de rodage permettant aux utilisateurs de saisir des données en contexte de simulation.

En ce qui concerne les facteurs qui ont rendu le déploiement du SCJ plus difficile, les quatre établissements s'entendent pour mentionner le phénomène de la **double saisie** des données. Le passage d'un système à un autre nécessitant la saisie en parallèle des données dans les deux systèmes jusqu'à l'implantation de tous les modules. La **rigidité** et la **linéarité** du système ont aussi été mentionnées par la majorité des établissements (ex. : impossibilité d'entrer de nouvelles informations lorsque le dossier est transféré à l'étape suivante de la trajectoire PJ). On a aussi mentionné la lourdeur de la procédure des **clés informatiques** donnant les droits d'accès aux différentes composantes du système. Parmi les autres facteurs mentionnés, notons la **mobilité du personnel**, la **surcharge de travail** et le **manque de directivité durant le déploiement**.

Les éléments qui ont facilité le déploiement du PIJ doivent être conservés et bonifiés. Ils sont liés à l'apprise préalable de l'utilisateur aux nouvelles technologies, au matériel disponible et accessible pour le faire et à l'omniprésence d'un soutien formel et informel, **situé** près des équipes et **dans** les équipes de travail concernées.

Finalement, les intervenants des quatre régions s'entendent pour dire que le PIJ est exigeant en temps et en énergie : certains mentionnant même que l'utilisation de l'ordinateur et des outils informatisés n'a pas comme effet de diminuer leur charge de travail. Toutefois, plus la perception de la raison d'être du PIJ et de ses retombées possibles est positive, moins on s'arrête aux exigences qui lui sont associées et plus on est proactif dans le projet. La compréhension de la logique du PIJ est donc déterminante pour la mobilisation des intervenants dans le projet d'implantation.

Plus on a d'intérêt pour PIJ, plus grandes sont ses connaissances de l'ordinateur en général, plus on utilise PIJ. On souligne donc l'importance de la formation et des connaissances antérieures en informatique comme des éléments facilitant l'implication des intervenants. Ajoutons le soutien aux utilisateurs comme autre élément d'influence.

La formation et le soutien (bureautique, technique et clinique) constituent des clés du succès de l'implantation. À l'opposé, le manque de temps pour s'impliquer et la charge de travail supplémentaire associée au PIJ ont été mentionnés par la majorité des établissements, un seul ayant souligné l'insuffisance de formation. Des difficultés liées à l'utilisation de l'ordinateur constituent des irritants qui incitent à retourner au « papier - crayon », surtout lorsqu'on n'est pas un expert en informatique, que la formation est toute récente et que l'on a à peine quelques jours ou quelques semaines d'apprentissage concret, d'où l'importance du soutien clinique et technique au moment de l'implantation et la rapidité (temps de réaction) avec laquelle ce soutien est offert. 

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

- 1 Cette partie a été tirée intégralement des informations disponibles sur le site web de la *Sogique* (www.sogique.com/jeunesse)
- 2 Les centres partenaires de PIBE sont : le *Centre jeunesse de Québec*, les *Centres jeunesse Mauricie-Centre-du-Québec*, le *Centre jeunesse de l'Estrie* et les *Centres jeunesse de Montréal*.
- 3 Les quatre centres sont les *Centres jeunesse Côte-Nord*, de la *Gaspésie/Les îles*, de l'*Outaouais* et du *Saguenay-Lac-Saint-Jean*.
- 4 SSP, le système de soutien à la pratique, est inclus dans l'ensemble des systèmes comme outil clinique.

Comment inspirer nos jeunes à relever le défi de la vie ?

Comment insuffler un vent d'espoir ?

Marc Gosselin, éducateur, sur appel, DSJ

Pour débiter cet article, voici quelles inspirations furent miennes durant le trajet vers mon lieu de travail.

«**P**auvre Elle !», me dis-je. Comme presque à chaque fois, alors que je conduis ma voiture sur le boulevard Notre-Dame, j'aperçois cette jeune adolescente avec son chien qui l'accompagne. Elle se pointe au coin d'une intersection avec sa pancarte marquée «J'ai faim» afin de quêter de l'argent. Cette personne a décidé, dis-je bien, la profession de mendicante. Pour quelle raison toutefois, cela demeurera un mystère pour moi, du moins tant que je ne me déciderai pas à lui poser la question. Quelque peu attristé, je soupire : «C'est ainsi que va la vie !». Je continue mon chemin, en direction ouest sur la Notre-Dame. C'est par un drôle de contraste que je constate, en traversant l'autoroute Ville-Marie, la grandeur et la splendeur de la ville de Montréal : les buildings de 20 à 30 étages de haut, les emblèmes de commerces sur les façades de tous ces édifices (Molson, Hydro, Banque Nationale, TVA), les antennes paraboliques, tout cela me rappelle avec quelle vitesse l'humanité a su se développer en s'inspirant d'un savoir scientifique.

Le constat de cette évolution m'envahit et accentue la tristesse ressentie tantôt. Il n'y a que quelques minutes de cela, je ne voyais que la misère, le désespoir voire la pauvreté s'incarner en cette mendicante tandis que maintenant je vois une **forme** de bonheur, l'espoir et la richesse

s'incarner en ce qui me semble être un monde futuriste en plein développement. Mais, quel écart...! La dimension humaine en avant-plan et la dimension technocrate en arrière-plan. Combien de gens ont su s'inspirer d'un savoir scientifique pour leur apporter un certain bonheur alors que d'autres, malgré cette vue, demeurent isolés, seuls, désespérés sinon confus et révoltés... faute de quoi ? D'une **inspiration** !

Heureux, dis-je bien, sont ceux qui ont pu être ou ont su être **inspiré** par quelque chose ou quelqu'un !

Dans le numéro d'octobre 2001 de la revue *Défi Jeunesse*, le texte intégral de la conférence d'ouverture de Jacques Grand'Maison est publié. Les propos de celui-ci, pour être honnête, me sont réconfortants. Depuis un certain temps, moi aussi, je me questionnais justement sur la problématique derrière la **souffrance** de nos jeunes que je vois un peu partout dans divers milieux de vie. Il m'est apparu évident que, derrière leurs agissements, un profond désarroi existentiel les polarise. À plusieurs occasions, j'entends des jeunes qui se vantent de leurs exploits de beuverie, qui deviennent frustrés pour des choses insignifiantes, qui cherchent à manipuler sans vouloir faire de compromis. Beaucoup de ces jeunes ont acquis un système de valeurs très égocentriques. Et, par la suite, je me questionne : «Pourquoi est-ce que ces

jeunes ne savent-ils pas vivre en fonction de certaines valeurs telles que le partage, l'honnêteté, l'intégrité, l'équité, la justice». Sans se creuser trop fort la tête, les explications se multiplient. Malgré ces réponses, la principale question demeure : «Comment les aider ? ».

Comme on le sait, les jeunes appartenant à un gang, vivent selon un «certain» code d'honneur. Parfois, je vois certains jeunes s'entraider. À la limite, on peut même dire que ces jeunes savent vivre selon un système de croyances saines. Je dirais même qu'entre eux on peut constater un effort sincère, bien que sporadique, d'exercer ce qui leur semble être une forme de droiture. Que cela soit en Jeunes Contrevenants ou en Protection de la jeunesse, un commun dénominateur semble caractériser la personnalité de la plupart des jeunes, filles et garçons, soit : l'espoir effrité d'une vie meilleure. Parfois, on peut entendre un jeune dire : «Je me suis désillusionné». Tous sont en quête d'un bonheur stable et fortifiant mais leurs recherches prennent souvent des tangentes abusives selon les sources d'inspiration qui leur sont offertes.

Jacques Grand'Maison identifie plusieurs obstacles généraux au bon développement de ces jeunes. Un de ceux-ci réside au sein même du climat sociétal, c'est-à-dire, de la philosophie sociale prônée par la Province de Québec. Monsieur Grand'Maison affirme qu'on devrait s'assurer d'une philosophie commune. Or, cela me semble évident mais quelle serait l'essence de cette philosophie et quelle serait la prémisse majeure à partir de laquelle le reste de nos idées seraient déduites ?

Les jeunes voire leurs parents, sont à la recherche d'une identité. Mais laquelle ? Ce questionnement : «Qui suis-je ?», bien que simpliste en apparence, renferme on le sait tous, des implications sérieuses. Comment

répondre à une telle question ? Est-ce important d'y répondre ? Descartes posa le *Cogito, ergo sum* (Je pense, donc je suis) comme fondement aux développements d'une conscience scientifique et l'établissement certain d'une identité subjective. Quel *modo* permet de fonder la certitude d'une conscience sociale et, encore mieux, d'une conscience morale ? Avant d'y répondre, est-ce important qu'on se préoccupe d'instaurer, d'inculquer chez nos jeunes, une

Depuis un certain temps, moi aussi, je me questionnais justement sur la problématique derrière la souffrance de nos jeunes que je vois un peu partout dans divers milieux de vie. Il m'est apparu évident que, derrière leurs agissements, un profond désarroi existentiel les polarise.

conscience sociale voire morale ? Car, si on voulait, on pourrait seulement se soucier de «modeler» les jeunes de façon à ce qu'ils se conforment à un ensemble de règles, de normes et de valeurs leur permettant de s'intégrer et

de fonctionner au sein d'une société, mais «est-ce que l'automate possède une conscience sociale et morale ? ».

Plusieurs jeunes deviennent confus lorsqu'il s'agit de se construire une personnalité, une identité. Pour plusieurs encore, cette notion même leur échappe compte tenu qu'ils sont régulièrement confrontés à un monde social, entre autres technologique, mais aussi extrêmement confus idéologiquement. Ainsi, ils ne savent plus à quoi adhérer. Si le proverbe «On est ce que l'on mange» est vrai, on pourrait suivre la même idée et dire qu'«on est ce qu'on assimile». Qu'est-ce que les jeunes assimilent de nos jours ? Il faudrait répartir l'ensemble des activités auxquelles participent les jeunes afin de bien cerner ce qu'ils sont en train de manger : nintendo, cinéma (violence, sexe), sport, jeux de société (monopoly). À mon avis, ces activités sont à double tranchant ; par exemple, le nintendo (ou mieux le Play Station) développe les habiletés visuelles et motrices, l'attention, la concentration mais en même temps, il renforce chez le jeune le désir d'une gratification immédiate l'amenant ainsi à vivre difficilement la frustration.

De façon générale, Jacques Grand'Maison nous brosse un portrait quelque peu familier : tentations suicidaires chez des universitaires, nouvelle classe de pauvreté au sein de la jeunesse, effets pervers des profonds déséquilibres démographiques (l'avènement de la cohorte de *baby-boomers* vieillissants). «Le tiers de la population est des *baby-boomers* des années '50», dit-il. Grand'Maison semble mettre la faute sur le dos des *baby-boomers* qui seraient, à son avis, trop cupides et peu enclins à aider la nouvelle vague de jeunes.

Il nomme la «vague conservatrice» celle qui enrichit les vieux riches et qui laisse un fardeau de misères économiques et politiques dans les bras de ces autres tiers que sont les jeunes et les

malades. Cessons d'être trop individualiste ! L'individualisme exige la complémentarité d'un autre principe directeur, soit une philosophie sociale qui prône le développement d'un esprit communautaire. Nos interventions d'éducation, de rééducation et d'intégration sociale auprès de nos clients doivent en tenir compte.

Au sein de la régie régionale où il milite, Grand'Maison affirme : « On n'a pas consacré deux heures à réfléchir sur le sens de notre travail, au-delà de nos objectifs instrumentaux, sur le sens de ce qui nous arrive, sur ce qui se passe dans la tête et la conscience des gens qui sont objets de nos interventions ». Il semble que nos représentants placés en haut dans leurs tours d'ivoires sont déconnectés des leurs, de la vie de ceux auxquels ils sont censés apporter du soutien. Si mes patrons n'ont pas eux-mêmes une idée claire de leur identité professionnelle et sociale, comment voulez-vous que ceux qui sont démunis, en perte d'autonomie, de spiritualité, d'espérance, ceux qui sont dans le besoin sans cesse puissent se construire une identité sociale cohérente ? Lorsque nos dirigeants éprouvent de la difficulté à maintenir à long terme une philosophie d'actions sociales cohérentes, c'est sûr que le mal se fait sentir au plus bas niveau soit chez les éducateurs et chez les jeunes (famille compris). Rappelons-nous les propos de Jeannine Guindon¹ (1970) :

L'assimilation des valeurs suppose l'insertion dans un système idéologique auquel le milieu accorde une signification durable et essentielle. L'Institution devra donc incarner, dans toutes les fibres de son organisation, le système idéologique qui deviendra pour les jeunes un point de référence à leur identité. (p. 59)

« L'esprit d'une institution » est l'ensemble des phénomènes qui la rendent vitale aux yeux de ceux qui



l'habitent. Adolescents et éducateurs seront prêts à s'engager dans la collectivité institutionnelle dans la mesure où celle-ci formera cet ensemble complexe auquel ils se sentiront capables de communiquer leur propre dynamisme en même temps qu'ils en recevront une force. (p. 67)

Je crois qu'il va de soi que cette « idéologie » inclue les valeurs de base telles que l'amour, l'intégrité, la dignité de soi et de l'autre, le droit à l'amour, le droit à une éducation saine, le droit à la protection et aux soins nécessaires pour assurer le bon développement de nos clients. Toutefois, est-ce que ces valeurs sont suffisantes pour aider le jeune et ses parents ?

Jacques Grand'Maison mentionne la recherche de l'UNESCO et souligne l'étude menée par Jeanne Hersh sur les systèmes d'éducation. Selon elle, plusieurs systèmes d'éducation à travers le monde n'ont pas de « finalité de sens » mais plutôt des objectifs instrumentaux et procéduraux du genre « apprendre à apprendre ». En soi, cela est bon ! Je crois que nos jeunes doivent apprendre à apprendre afin qu'ils soient autonomes et capables d'assimiler de l'information et de pondérer des résultats par eux-mêmes. Toutefois, est-ce l'unique but ?

Cherche-t-on à créer des automates pour occuper divers postes au sein de PME ou d'entreprises impérialistes ? Cherche-t-on à créer une classe de deltas dirigée par une minorité d'alphas ? Il me semble qu'une société qui se veut forte et ambitieuse doit s'assurer que tous ces membres partagent, dans la mesure du possible, les mêmes convictions, le même système de valeurs. Et surtout, que tous puissent participer à la fortification de la société tant sur le plan social et moral que sur le plan économique.

Je lisais, dans les *Petites Nouvelles* du 15 octobre dernier, l'histoire de Jasmine. À la fin de cette histoire, Sylvie nous partage sa joie d'entendre le message de Jasmine sur le répondeur : « Sylvie, j'ai 87 % en biologie ». Ou encore, on peut lire les propos de J.P. Lemay qui admet comment certaines remarques flatteuses telles que « Vous avez beaucoup de mérite » peuvent consacrer l'idéal du rôle social de l'éducateur. Dans un premier cas, on voit une jeune fille qui *aspire* à obtenir une bonne note, dans le deuxième cas, on voit un homme qui aspirait autrefois à accomplir ses fonctions avec mérite en vue de satisfaire, entre autres, son idéal de rôle social. Chaque humain évolue selon ses propres idéaux sociaux et si les hommes pouvaient finalement décider de se réunir afin de mettre fin à

cette éternelle question «Quel est le sens de la vie ?», peut-être pourrions-nous enfin s'entendre pour nommer une vérité certaine, sinon une prémisse majeure, qui servirait de guide directeur à l'élaboration d'une philosophie sociale commune.

Serait-il temps d'être honnête et d'établir un système hiérarchique des valeurs à prôner voire à le concrétiser sous forme de la *Charte des valeurs humaines du Canada* sinon du Québec ? Par exemple, tous sont libres d'aimer ou d'haïr à leur façon, dans la mesure où la *Charte des droits et libertés de la personne* est respectée. Si cette idée semble trop utopique, pourquoi ne pas au moins construire un code de valeurs des membres des centres jeunesse. Le code de déontologie et le guide d'éthique des employés des *Centres jeunesse de Montréal* existent déjà, pourquoi ne pas s'exercer maintenant à élaborer un code des valeurs.

Si on devait se réunir afin d'établir, une fois pour toute, une vision commune, une philosophie commune, il faudrait déterminer à partir de quelle prémisse morale l'ensemble des énoncés moraux de cette philosophie pivoterait. De plus, il faudrait peut-être remettre en question certains principes déjà acceptés mais qui pourraient faire obstacle à l'édification d'une philosophie sociale rigoureuse et... enrichissante. Jean-Rosemond Dieudonné² (2001) nous rappelle l'esprit de la *Loi sur la protection de la jeunesse* :


Il faut se rappeler que la LPJ vise la satisfaction minimale des besoins essentiels d'un enfant. Elle n'a pas pour objectif la satisfaction de tous les besoins d'un enfant, mais de corriger les situations compromettant sa sécurité et son développement. Une fois ce mandat accompli, la LPJ n'a plus sa raison d'être. La LPJ est avant tout une loi curative et non préventive. (p. 15)

Est-ce qu'un tel principe tend à affecter l'impact de nos interventions par le simple fait de limiter l'étendue de nos objectifs ?

« Quel est le sens de la vie ? », peut-être pourrions-nous enfin s'entendre pour nommer une vérité certaine...

Comparons l'idée au travail d'un médecin. Lorsque le médecin constate qu'un patient est aux prises avec un problème médical, est-ce qu'il cherche seulement et uniquement à se centrer sur les symptômes (maux de tête, pupille dilatée, irritation cutanée...) afin de l'éliminer ? Bien que chacun de ces symptômes constitue un problème, la cause médicale demeure sous-jacente. Vous seriez sûrement d'accord pour dire que le médecin se doit d'intervenir

auprès du patient afin que celui-ci puisse retrouver une santé la plus optimale possible. Alors, pourquoi est-ce que les intervenants dans les CJM devraient viser la «satisfaction minimale des besoins essentiels d'un enfant?». Si la santé physique prend beaucoup d'importance au sein de notre société, pourquoi la santé mentale et morale ne prendrait-elle pas aussi une importance dirais-je même cruciale ? Cette question demeure plus difficile à répondre. Mais s'est-on arrêté au moins pour y réfléchir ?

Grand'Maison propose qu'il y ait une forme de concertation sérieuse et profonde en vue d'élaborer une philosophie sociale qui permettrait une meilleure gestion des ressources et des objectifs. Moi, je vous suggère que cette philosophie sociale soit **inspirée** et découle d'un principe directeur à savoir celui d'**inspirer** notre clientèle (jeune et parents) vers un état psychologique et moral leur permettant de composer **pleinement** avec les exigences de la vie et de voguer vers un nouvel horizon. Que chacun de nos clients devienne un citoyen **inspiré** par une idée et que cette idée soit féconde dans le sens où elle permettra à la personne de devenir un leader au sein de sa communauté, participant à sa façon à l'édification d'une politique sociale mais surtout pratique. 

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

- ¹ Guindon, J. (1970). *Les étapes de la rééducation des jeunes délinquants et des autres...*, Éditions Fleurus, 310 pages.
- ² Dieudonné, J.-R. (2001). «L'enfer du premier contact», *Défi jeunesse*, vol. VIII, no I, octobre.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Grand'Maison, J. (2001). « Au-delà de ce qui est apparent », *Défi jeunesse*, vol. VIII, no I, octobre.
- Centres jeunesse de Montréal (2001), *Petites nouvelles...pour vous !*, 15 octobre.

Comprendre les valeurs traditionnelles de la famille haïtienne pour mieux travailler avec les parents

George-Marie Craan, coordonnatrice, Programme Cultures et Multiculture, Café-Jeunesse Multiculturel

Le contenu de cet article a fait l'objet d'un atelier présenté par l'auteure dans le cadre de la journée professionnelle du conseil multidisciplinaire des Centres jeunesse de Montréal qui s'est tenue le 31 mai 2001.

Pour bien comprendre la problématique des Haïtiens, il faut la considérer à travers un prisme sociohistoroculturel car, à travers toutes leurs pratiques, se reflète l'image d'un passé vivace. Ce n'est pas un déterminisme, mais un facteur explicatif de leurs comportements face à un obstacle ou une déception.

CARACTÉRISTIQUES SOCIOHISTORIQUES

Haïti (la fleur des Hauts-Pays en langue indienne) est une île située dans la mer des Antilles. Elle est divisée en deux : la République Dominicaine à l'est et la République d'Haïti à l'ouest. Découverte en 1492 par Christophe Colomb, elle était habitée par les Indiens qui possédaient déjà une civilisation remarquable. La richesse de son sous-sol et la beauté de son littoral faisaient la convoitise de plusieurs. C'est ainsi qu'elle fut colonisée tour à tour par les Espagnols, les Anglais et les Français. Par le traité de Ryswick, en 1697, la partie occidentale fut cédée aux Français.

L'exploitation du sous-sol et la culture de la canne à sucre feront naître

la traite des Noirs, car il fallait suppléer la main-d'œuvre indienne qui faisait défaut à cause du génocide des premiers habitants. C'est ainsi que des Noirs d'Afrique, surtout de la côte Ouest (Bénin, Guinée...), sont capturés comme des bêtes sauvages et entassés dans des bateaux négriers en direction de l'Amérique. Les survivants de la traversée devaient s'adapter aux dures et cruelles conditions de l'esclavage. Cependant, ces Noirs venus d'Afrique ont toujours gardé en eux, ineffaçables, les souvenirs et les traditions négro-africaines qu'ils ont essayé de reproduire et de transmettre à leur progéniture de génération en génération, malgré l'intransigeance du système esclavagiste, de la distance et du temps. Ils savent d'où ils viennent et ils essayent de perpétuer cette tradition. C'est le *Je me souviens* du Québec.

En effet, en Haïti, les survivances africaines sont encore vivaces et profondes. La mentalité du peuple haïtien est prélogique, sa croyance est magique et son organisation sociale est assujettie à une hiérarchisation des êtres et des forces. La domination des liens traditionnels tant dans les distributions de rôles que dans la

communication est très importante. Comme dans tous les pays négro-africains, on peut dire que les traditions sont organisées autour de trois grands axes ou instances :

- ✓ l'instance phylogénétique qui reconnaît Dieu comme Être Suprême au-dessus de tout (Papa Bon Dieu, Grand Maître...) ;
- ✓ ensuite, vient l'instance cosmogonique formée de génies appelés *loas*. C'est l'équivalence des saints dans la religion catholique. Ils sont dans la nature et relient les humains à Dieu. Ils font un travail d'interprète, d'intermédiaire et de médiateur ;
- ✓ l'instance anthropologique où les êtres sont en rapport entre eux, c'est la société, la famille, la communauté.

Les Haïtiens, pour la plupart, vénèrent leurs morts et restent attachés aux religions et aux cultes de l'*Alma Mater*, l'Afrique noire. Ils honorent le passé et respectent les symboles parce qu'ils véhiculent et perpétuent l'expérience de plusieurs générations.

Le sens du sacré et du religieux inspire la culture haïtienne. Le vaudou est une manière d'être et de penser. Tout en est imprégné : l'art, la politique, les rapports humains, la mythologie ainsi que l'éthique.

LA DYNAMIQUE FAMILIALE

Comme partout, pour les Haïtiens aussi, la famille constitue la cellule de base de la société et est le premier lieu de socialisation de l'enfant. Mais, elle déborde beaucoup la notion occidentale. La parenté proche, éloignée, les voisins, les personnes importantes et les amis intimes font partie de la famille.

La famille est source de joies et de conflits. C'est dans la famille qu'on retrouve les soutiens émotifs, affectifs et

le support économique nécessaires à la transmission du savoir-faire et du savoir-être pour devenir membre à part entière de la société. Aussi, l'impor-

La mentalité du peuple haïtien est prélogique, sa croyance est magique et son organisation sociale est assujettie à une hiérarchisation des êtres et des forces. La domination des liens traditionnels tant dans les distributions de rôles que dans la communication est très importante.

tance de la famille dans la société haïtienne est-elle indéniable et incommensurable. «La famille, c'est la vie», dit-on en Haïti. C'est le clan, l'ensemble de toutes les personnes vivantes ou défuntes qui composent la collectivité. Mais le contact avec les sociétés modernes tend à changer la vision d'origine. Dans les problèmes et les vicissitudes de la vie, c'est au sein de la famille qu'on puise la force, l'aide et l'énergie nécessaires.

On peut distinguer quatre sortes de familles en Haïti : la famille paysanne, la famille urbaine, la famille de classe moyenne et la famille bourgeoise.

✓ **La famille paysanne** est de type *Lacou*. Les cases sont regroupées dans une grande cour. Le travail est partagé par ses membres. Les traditions négro-africaines semblent mieux conservées dans ce groupe et les pratiques du vaudou se font de façon plus ouverte.

✓ **La famille urbaine** se veut moins interdépendante que la paysanne. En général, les maisons sont plus ou moins isolées, sauf, bien entendu, dans les bidonvilles (effet d'une grande pauvreté et de la massification) et quelques *Lacous* (par nécessité ou tout simplement par essai de lien avec la tradition, par ex. : Village Tecina très moderne et luxuriant). Certains traits de la culture africaine sont toujours présents et varient selon le degré d'évolution et d'adaptation des membres de la famille au monde occidental. En ville, les rituels du vaudou sont moins rustiques et offrent plus de raffinement.

✓ **La famille de classe moyenne** est moins favorisée et plus traditionnelle que la famille bourgeoise, elle est en fait de type intermédiaire.

✓ **La famille bourgeoise** ou de classe dominante n'est pas très différente de celles qu'on retrouve dans les banlieues des grandes villes modernes. Cependant, plus on a d'argent, plus les barrières et les murs sont hauts et solides. On se mêle moins aux autres.

Place et rôle des membres

Le père détient l'autorité mais est souvent absent. La mère représente le *poto mitan* (pilier) de la famille, la sentinelle vigilante de la pérennité de la culture et des traditions. Les quatre cinquièmes des chefs de famille sont des femmes.

Les enfants sont sous l'autorité des aînés, des parents ou de toute autre personne d'importance pour la famille. Très jeunes, les enfants sont dorlotés, mais plus âgés, on leur inculque beaucoup de discipline en utilisant le plus souvent le fouet comme moyen de correction. Cela ne constitue pas un problème de violence pour la société. L'enfant ne remet pas non plus en question l'amour des parents car les codes sont partagés par tout le monde.

Les personnes âgées sont les détentrices de la sagesse et des valeurs. Elles constituent pour les adultes et pour les jeunes une source de référence. Elles sont respectées et honorées par tous les membres de la famille et de la communauté. Les oncles, les tantes et les proches parents détiennent aussi une certaine autorité, se sentent responsables des autres membres et leur procurent l'affection de ces derniers.

Les valeurs traditionnelles de la famille haïtienne

On peut définir les valeurs comme étant des ensembles de règles de conduite et d'attitudes en accord avec l'idéal, la philosophie, la mission, les objectifs d'une personne, d'un groupe, d'une communauté, et qui influencent consciemment ou inconsciemment leur conduite et leurs actions en donnant un sens à la vie. Elles s'acquièrent au fil du vécu et motivent tout un chacun. En Haïti, les principales valeurs prônées dans les différents types de familles et dans la société en général sont les suivantes :

- ✓ l'obéissance,
- ✓ le respect de l'autorité parentale et des aînés,
- ✓ la courtoisie,
- ✓ la fierté,
- ✓ la solidarité,

- ✓ la dignité,
- ✓ le sentiment d'appartenance,
- ✓ la responsabilité face aux parents,
- ✓ l'hospitalité,
- ✓ l'entraide.

Certains facteurs, tels la massification (déplacement massif des gens de la campagne ou des petites villes vers la capitale) et les problèmes qui l'accompagnent (l'influence des valeurs modernes, le changement de classe dû à l'aide financière apportée par les parents vivant à l'étranger, l'état de crise politique, économique et sociale) tendent à bouleverser les valeurs de base en Haïti. De nos jours, les Haïtiens se posent beaucoup de questions sur ce qui reste des valeurs de base.

LA DYNAMIQUE ET LES RAPPORTS SOCIAUX

Si les liens issus des familles sont hiérarchisés et autoritaires, beaucoup d'Haïtiens trouvent quand même des balises et des repères leur évitant de sombrer dans le désabusement et le

vide propres au monde moderne.

Les Haïtiens n'ont pas un rapport de performance dans tout ce qu'ils font. Ils ont plutôt un rapport de plaisir. Leur notion du temps est différente de celle de l'Occident. Le temps est lié aux relations sociales et aux diverses activités qui le remplissent. Leur rapport au temps définit leur rapport à l'espace (société prémoderne). Les Haïtiens vivent au jour le jour et mettent toujours après le demain « *Si bon Dieu vlé* », c'est-à-dire, si le Bon Dieu le veut.

Ils vivent au rythme de la nature. Ils ne se placent pas en conquérants, mais comme une entité qui participe à la vie et à l'harmonie du cosmos (Bon Dieu bon). Ils ne sont pas tout le temps en quête de sens, de signification. Ils savent qu'il y a des choses qui les dépassent et acceptent ce fait.

Le rapport au travail n'a pas une grande valeur économique. Le travail dans les campagnes est surtout collectif, inséré dans des relations de parenté, et s'oriente aussi bien vers la production sociale que vers la production de biens.



La colonisation a laissé des marques très profondes dans l'âme haïtienne. De nos jours encore, le peuple haïtien reflète, tant dans ses rapports individuels qu'institutionnels, les séquelles du colonialisme. Les différents régimes dictatoriaux, les structures mises en place, de l'indépendance à nos jours, en font preuve. Le marronage, sorte de repli stratégique pour se réorganiser et rebondir avec plus de force devant une situation d'oppression ou d'exploitation dont on sait qu'on sortira malgré tout perdant, utilisé lors de l'époque coloniale, est toujours de mise en Haïti. C'est comme une manière de penser et d'être qui permet à l'Haïtien de survivre et de contourner des obstacles.

La communication

La communication est très hiérarchique. C'est la personne en autorité qui donne le ton. Un subalterne ou un enfant ne soutient pas le regard des supérieurs ou des aînés, il ne proteste pas et intervient avec beaucoup de respect. Les Haïtiens sont très expressifs en communiquant. Le non-verbal est très important. Ils utilisent beaucoup de mimiques, de gestes, de regards... Dans le verbal, on retrouve beaucoup de proverbes, de langages familiaux, d'onomatopées et de paraboles qui s'articulent de façon très imagée laissant transparaître les traces de la culture et des traditions.

Étant donné qu'on vit beaucoup en plein air, les contacts entre parents, amis, voisins et institutions sont nombreux et personnalisés. Aussi, la communication est plus axée sur la relation que sur le message. Cependant, sous un air dégagé et avenant, ces interactions peuvent être empreintes de méfiance et d'hostilité.

La langue dans la dynamique sociale

En Haïti, on s'exprime en deux langues : le français et le créole. Le

français est la langue héritée de la colonisation des Français, donc des dominants, des conquérants. De nos jours encore, s'exprimer en français est signe de savoir et d'honneur. C'est la langue officielle du pays et elle est parlée par l'élite. Le créole, lui, est une création linguistique, sorte de synthèse

Les Haïtiens n'ont pas un rapport de performance dans tout ce qu'ils font. Ils ont plutôt un rapport de plaisir. Leur notion du temps est différente de celle de l'Occident. Le temps est lié aux relations sociales et aux diverses activités qui le remplissent.

des langues parlées sur la côte Ouest de l'Afrique et de la langue des maîtres. Il est utilisé par tout le monde bien que, autrefois, dans la plupart des écoles et dans certaines familles bourgeoises, il y était interdit. Cependant, dans les moments d'intense émotion, c'est le créole qui resurgit du tréfonds de tout Haïtien. Il faut aussi noter que beaucoup d'efforts sont faits dans le pays pour revaloriser le créole.

Les classes sociales

Trois classes sociales¹ très différentes cohabitent en Haïti et sont séparées par un fossé très grand au niveau des finances, du fonctionnement, de l'éducation et des comportements sociaux. On a, d'un côté, la classe dominante, riche, lettrée et minoritaire ; de l'autre, la classe dominée, pauvre, illettrée et majoritaire. Entre les deux se range une classe en transition : la moyenne qui aspire à l'aisance et qui méprise le pauvre. Les traditions négro-africaines s'expriment avec plus de force dans les campagnes et les milieux défavorisés. Par exemple, le vaudou est pratiqué ouvertement par le peuple et en cachette par la bourgeoisie.

Les préjugés et les stéréotypes

Si l'esclavage a laissé ses empreintes au niveau des structures mises en place, des rapports individuels et institutionnels, il va encore plus loin en dénaturant l'être. Fanon (1952) dans *Peau noire, masque blanc*, dit qu'une colonisation est réussie « lorsque l'indigène catéchisé se frappe lui-même la poitrine en proclamant sa laideur, son néant, son abjection ». En effet, certains proverbes haïtiens intériorisent et traduisent bien cette aliénation : « *Blanc se ti frè Bondie* », le Blanc est le petit frère du Bon Dieu. Certains préjugés et clichés entretenus contre les esclaves noirs perdurent, mais avec des teintes plus nuancées de nos jours. Cela favorise et justifie la discrimination et l'exploitation d'un groupe par un autre. D'où les préjugés de couleur, de traits négroïdes, de classe, d'éducation...

D'HAÏTI À MONTRÉAL : RÉALITÉ DES HAÏTIENS AU QUÉBEC

La migration représente une planche de salut pour bon nombre d'Haïtiens. Pour ceux qui sont plus aisés, c'est une occasion de faire des études plus poussées ou tout simplement une expérience enrichissante.

Pour les autres, c'est une façon de faire face au chômage, d'aller chercher un mieux-être ou de fuir le régime politique et l'insécurité. La migration haïtienne est donc économique et politique.

La communauté haïtienne de Montréal est vieille d'environ une quarantaine d'années. Elle s'est constituée en vagues successives. La première vague d'immigration était constituée surtout d'étudiants, de professionnels des milieux de l'éducation et de la santé. L'intégration et l'adaptation de cette couche de migrants se sont faites sans problème et dans un climat d'accueil favorable. Tandis que la deuxième vague, venue après 1968, était moins armée financièrement et intellectuellement pour s'intégrer rapidement et harmonieusement dans une grande ville moderne. Ce nouveau type d'immigrants haïtiens était généralement moins scolarisé que les premiers arrivants, parlait très peu ou

pas du tout le français et n'avait pas beaucoup de contacts avec d'autres cultures. Certains immigrants étaient même analphabètes. De nos jours encore, les immigrants haïtiens qui arrivent au Québec dans le cadre de la réunification familiale ont à peu près le profil de la deuxième vague.

On retrouve bon nombre de ces migrants comme travailleurs indépendants, chauffeurs de taxis, prestataires d'aide sociale, ainsi que dans des emplois précaires et dans le milieu manufacturier. D'autre part, le contexte économique au Québec ayant changé, il n'est plus prospère comme du temps des premiers arrivants. Aussi, il ne peut faciliter l'insertion de ces migrants sur le marché du travail. Même nanti d'un diplôme, le migrant haïtien (comme tout le monde d'ailleurs) a du mal à se trouver du travail à cause de la saturation du marché au point de vue professionnel et de la crise économique qui sévit depuis plusieurs années

dans la province. Donc, dans un contexte de crise, les immigrants, surtout ceux dits des minorités visibles, ne seront pas les premiers à se trouver un emploi valorisant.

La communauté haïtienne de Montréal est vieille d'environ une quarantaine d'années. Elle s'est constituée en vagues successives. La première vague d'immigration était constituée surtout d'étudiants, de professionnels des milieux de l'éducation et de la santé.

De plus, ils sont confrontés à des problèmes liés au décodage, à l'interprétation et à la compréhension de leur nouvel environnement, ainsi qu'à des problèmes d'adaptation reliés à l'apprentissage de la langue, du changement de climat, du mode de vie...

Comme toute personne qui immigre de façon volontaire ou involontaire (dans le cas des réfugiés), les Haïtiens passent aussi par l'expérimentation de ce qu'on appelle « le choc culturel » (réponse émotionnelle habituelle à l'exposition d'une culture étrangère). Ils font face à une série de





Plusieurs facteurs agissent sur le processus d'intégration des migrants haïtiens au Québec : le choc culturel inhérent à tout changement de contexte, la distance culturelle (...)

problèmes et de difficultés qui s'enchaînent et s'entrecroisent. Plusieurs individus paraissent désorganisés, maladroits, en quête de sens et d'effets. Certains arborent un comportement un peu dépressif ou compulsif, gênant ainsi leur intégration harmonieuse dans la société d'accueil.

Plusieurs facteurs agissent sur le processus d'intégration des migrants haïtiens au Québec : le choc culturel inhérent à tout changement de contexte, la distance culturelle (écart entre la culture d'origine et la culture du pays d'accueil), l'appartenance raciale (préjugés et stéréotypes négatifs au sujet des Noirs et des Haïtiens en particulier à savoir lenteur, indiscipline, sida...), le degré d'acculturation (intégration des nouvelles valeurs et normes de la société et également le degré de familiarité avec ce genre de fonctionnement).

Aussi, dans beaucoup de familles, les relations et les interactions semblent difficiles, déficientes et conflictuelles. La manière de s'adapter et le temps qu'on y met varient pour chaque membre de la famille, et cette situation peut être source de nombreux conflits. Les rapports homme-femme sont remis en question, ce qui entraîne souvent des tensions et des conflits au sein du couple. La relation parent-enfant est problématique. Certaines pratiques

correctionnelles (la fessée, par exemple) utilisées par plusieurs parents dans l'éducation de leurs enfants ne sont plus admises au Québec comme méthodes éducatives. De ce fait, certains parents ont un sentiment d'incompétence, en plus de vivre une phase de désorganisation et de perte de sens inhérentes au processus d'acculturation.

Aussi, un grand nombre d'Haïtiens, faisant face au chômage, à la discrimination et au racisme, sont vite désenchantés. Ils sont obligés et essayent de s'ajuster aux conditions de la société d'accueil tout en vivant le deuil de leur pays d'origine, de la famille élargie, de leur culture... Plusieurs d'entre eux manifestent de grandes réticences à s'investir totalement dans le milieu et nourrissent un projet de retourner chez eux. Cependant, depuis quelques années, ce projet de retour semble être renvoyé à une date ultérieure et incertaine, compte tenu de la situation de crise et de terreur qui prévaut en Haïti.

Bon nombre d'Haïtiens se tournent vers les religions protestantes

et les témoins de Jéhovah pour y chercher secours. Ils y retrouvent un réseau de support, un lieu où ils peuvent faire des témoignages en public, remettre leurs problèmes à Dieu, donner des balises sûres aux enfants... Cependant, certains groupes, dans bien des cas, enferment aussi leurs adeptes dans un cercle d'interdits et de coercitions entrant en conflit avec la société d'accueil et les aspirations des jeunes. Le spectre de Satan et la venue prochaine de la fin du monde constituent, trop souvent, l'essence de leur discours. Aussi, ces familles n'ont comme loisir que ce que leur

permet leur religion ou leur Église.

Dans un tel contexte de survie, de reconstruction et de recherche de sens, où la famille est souvent brisée, les jeunes issus de l'immigration ne peuvent retrouver facilement une certaine stabilité et l'assurance dont ils ont besoin pour se construire et avoir des bases solides leur permettant d'affronter les obstacles et les barrières tant dans les relations familiales qu'avec la société. Ils sont déchirés entre deux systèmes de valeurs, entre deux modes de vie. Ils ne sont ni tout à fait Québécois, ni tout à fait Haïtiens.

Dans le milieu scolaire, plusieurs d'entre eux sont étiquetés comme des jeunes ayant des troubles d'apprentissage et de comportement. De plus, l'école et la famille ne partagent pas les mêmes valeurs et les moyens coercitifs

sont très différents, ce qui constitue un obstacle à la communication et renforce les préjugés, en plus d'être néfaste à la réussite et au bien-être des jeunes. C'est ainsi qu'on rencontre chez ces jeunes un taux élevé d'échec scolaire, de décrochage et de délinquance.

La surpopulation des jeunes Haïtiens dans les centres d'accueil, les prisons et les pénitenciers soulève beaucoup de questionnements. Selon Messier, Doray et Parisien (1992), la clientèle haïtienne serait de 4,5 % dans les centres de réadaptation, alors que le pourcentage global de la population haïtienne à Montréal est à moins de 1 %. La situation semble être restée inchangée de nos jours, ce qui crée un climat propice à toutes sortes de préjugés, de stéréotypes, d'étiquetage et de marginalisation. Certains jeunes, par un effet de mimétisme, intègrent dans leur quotidien les clichés et les rôles stéréotypés que leur renvoie la société, entretenant de ce fait un cercle vicieux. D'après Mailloux (1965), «le délinquant répond de façon compulsive aux attentes négatives de ses parents et de son entourage». ✍

NOTE BIBLIOGRAPHIQUE

NOTE BIBLIOGRAPHIQUE

- ¹ On peut définir une classe sociale en Haïti comme étant une catégorie sociale qui regroupe un nombre important d'individus caractérisés par une position analogue dans l'économie, la production et la répartition des richesses, par le niveau et le genre de vie qui découlent de cette situation et par une certaine conception de la vie qui en résulte.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Barbier, A., Olivier, E. et C. Pierre-Jacques (1984). «Convergence et ruptures dans les systèmes d'éducation : le cas de l'échec scolaire des Haïtiens au Québec», *Revue Anthropologique et Sociétés*, vol. 8, no 2.
- Bellemare J. et al. (1988). *Rapport final du Comité d'enquête sur les relations entre les corps policiers et les minorités visibles et ethniques*, Commission des droits de la personne du Québec, Ministère de la Justice, Montréal.
- Centre haïtien d'orientation et d'information scolaire (1981). *Le jeune Haïtien en milieu scolaire montréalais*, Rapport de la table de concertation sur les problèmes des enfants haïtiens en milieu scolaire, Montréal.
- Chalom, Maurice et J. Kousik (1993). *Violence et déviance à Montréal*, Montréal, Liber.
- Chancy, M. et C. Pierre-Jacques (1981). *Problèmes scolaires et conditions socio-économiques des familles*, Centre de recherche Caraïbes, Université de Montréal.
- Compère, L. et G.M. Craan (1995). «De la fragilisation à la marginalisation : un regard critique sur la communauté haïtienne de Montréal», *Prisme*, vol. 5, 68-77.
- Craan, G.M. (1993). *La santé mentale dans la communauté haïtienne: ouverture et partage*, Association canadienne pour la santé mentale, filiale de Montréal, 65 p.
- Déjean, P. (1978). *Les Haïtiens au Québec*, Québec, Presses de l'Université du Québec.
- Dieudonné, I. (1996). *Intervenir auprès de la clientèle d'origine haïtienne dans le cadre de la protection de la jeunesse*, Montréal, Les Centres jeunesse de Montréal.
- Douyon, E. (1981). *Les jeunes Haïtiens et la justice des mineurs au Québec*, Actes du colloque du Centre de recherches Caraïbes, Montréal, Université de Montréal.
- Fanon, F. (1952). *Peau noire, masque blanc*, Paris, Seuil.
- Frenette, Y. (1985). *Perception et vécu du racisme par des immigrants haïtiens au Québec*, Rapport no 5, Centre de recherche Caraïbes, Montréal, Université de Montréal.
- Mailloux, N. (1965). «Délinquance et répétition compulsive», *Contribution à l'étude des sciences de l'homme*, no 6, 73-82.
- Messier, C., Doray, M. et D. Parisien (1992). *Profil pluraliste des jeunes en difficulté d'adaptation suivis par les centres de réadaptation*, Commission de protection des droits de la jeunesse et Association des centres d'accueil du Québec.
- Normandeau, A. et E. Douyon (1995). *Justice et communautés culturelles ?*, Québec, Méridien.
- Sabatier, C. et M. Tourigny (1990). «Écologie sociale de la famille immigrante haïtienne», *Prisme*, vol. 1, no 2.
- Sterlin, C. (1987). «La référence culturelle dans une pratique psychiatrique en milieu haïtien à Montréal» in *Regards anthropologiques en psychiatrie*, Montréal, Éd. Girame, 97-109.
- Tardieu, C. (1993). *Pour une meilleure intégration des jeunes Québécois d'origine haïtienne*, Rapport de recherche, MRCI, Montréal.

Grandir sainement avec un père détenu : vers une meilleure relation père-enfant

Martine Barrette, coordonnatrice du projet, criminologue, Université de Montréal

Denis Lafortune, professeur-chercheur, École de criminologie, Université de Montréal

Pierre Baillargeon, professeur-chercheur, Département de psychoéducation,
Université du Québec à Trois-Rivières

26

Les dernières
décennies ont
été témoins
d'une augmentation
du taux de divorce
dans les familles
québécoises.

Le divorce, en plus de créer une déchirure familiale, affecte bien souvent les enfants confrontés à la séparation ou à l'absence d'un parent (le plus fréquemment le père). L'étude de Valois (1998) indique en effet des répercussions (tristesse, colère, culpabilité, crainte d'abandon, difficultés d'adaptation, problèmes de comportement et autres) chez les enfants. Des répercussions semblables ont été trouvées par Simmons (2000) auprès des enfants confrontés à l'incarcération du père. Ainsi, même si le père n'est pas présent quotidiennement ou est emprisonné, il a un rôle essentiel dans le développement de son enfant. La *Maison Radisson*, soucieuse d'intervenir auprès de cette clientèle, a pris l'initiative de développer un projet visant à prévenir les problèmes d'adaptation chez les enfants dont le père est incarcéré et à réhabiliter les pères détenus en travaillant sur leurs compétences parentales. Le présent article vise à présenter le projet *Grandir sainement avec un père détenu*, les résultats préliminaires des premières étapes de ce projet ainsi que

l'élaboration des programmes de prévention et d'intervention.

Grandir sainement avec un père détenu est un projet qui s'intéresse à deux volets importants : les enfants et les pères. Le volet I (enfant) consiste à prévenir les problèmes d'adaptation chez les enfants de parents détenus et le volet II (père) a pour but de développer les compétences parentales des pères incarcérés pour une sentence fédérale de deux ans et plus. On compte trois phases pour chaque volet : le portrait père et enfant, l'expérimentation de programmes de prévention et d'intervention de même que le transfert des connaissances. Cet article s'appuiera sur les principaux résultats recueillis jusqu'à présent lors de la phase I.

Le projet porte plus particulièrement sur les pères et les enfants qui souhaitent maintenir des liens. Le choix de porter notre attention sur cette clientèle est motivé par de nombreuses études qui mentionnent que l'incarcération peut avoir des répercussions importantes dans la vie

des détenus comme dans celles des membres de leur famille (Gabel, 1995 ; Harrison, 1997 ; Hairston, 1998 ; Lanier, 1995 ; Le Quéau, Aillet, Dubéchet, Fronteau et Olm, 2000 ; Simmons, 2000). L'emprisonnement, en plus d'affecter les familles de détenus sur le plan affectif et psychologique, augmente bien souvent les problèmes financiers et détériore les liens sociaux des familles. De plus, l'incarcération risque de produire un certain nombre de ruptures au sein de la famille (Le Quéau et al., 2000). On note aussi, chez les pères incarcérés, des conséquences autant sur leur rôle parental que sur différents aspects juridiques, économiques, sociaux, psychologiques et relationnels de leur vie (Gabel, 1995 ; Lanier, 1995). Certains pères ressentent une grande culpabilité d'avoir perturbé la vie de leurs familles ainsi que de leurs enfants et vivent des inquiétudes concernant le bien-être de leurs enfants (Hairston, 1998 ; Lanier, 1995). D'autres craignent que leurs enfants développent des problèmes, manquent de supervision et de discipline, ou encore qu'ils les oublient et les remplacent par une autre personne (Lanier, 1995).

Certaines recherches ont mis en lumière le rôle essentiel du père dans le développement des enfants et des adolescents, et ce, même lorsqu'il est incarcéré. La séparation due à l'incarcération engendre des situations

L'emprisonnement, en plus d'affecter les familles de détenus sur le plan affectif et psychologique, augmente bien souvent les problèmes financiers et détériore les liens sociaux des familles.

familiales complexes (ex : instabilité économique des parents, monoparentalité, stigmatisation) qui risquent d'affecter et de détériorer la vie des enfants aussi bien que celles des adolescents (Johnston, 1995 ; Le Quéau et al., 2000 ; Richards, 1992 ; Shaw, 1987). La criminalité parentale et la judiciarisation parentale sont aussi considérées comme des facteurs pouvant susciter des problèmes psychologiques et comportementaux importants (repli sur soi, absentéisme scolaire, manque de discipline, délinquance) chez les enfants et les adolescents dont les parents sont incarcérés (Gabel, 1995 ; Le Quéau et al., 2000 ; Seymour, 1998 ; Simmons, 2000).

S'il est vrai que certains détenus abandonnent leurs enfants et délaissent leurs responsabilités parentales, il y en a également qui tentent de conserver un lien avec leurs enfants (Hairston, 1995, 1998). Néanmoins, certains pères détenus entretiennent toutefois des contacts limités avec eux. Entre autres, Hairston (1989) indique que près du tiers des pères détenus n'avait pas vu leurs enfants depuis le début de leur incarcération. De plus, au moins la moitié des pères ayant deux enfants et plus mentionnaient que leurs enfants provenaient de mères différentes (Hairston, 1989). Étant donné que la plupart des pères incarcérés ne maintiennent pas toujours de liens maritaux ou de relations particulières avec les mères de leurs enfants, les contacts père-enfant demeurent difficiles. En effet, environ un cinquième des pères détenus disent que leurs enfants ne les visitent pas à cause de l'opposition de la mère (Hairston, 1995).

La séparation d'avec leurs enfants inflige aux pères des sentiments de perte, d'impuissance et de tristesse. La détérioration de la relation père-enfant peut diminuer l'adaptation du détenu en milieu correctionnel et peut réduire également le succès de son



intégration dans la communauté (Lanier, 1995). Au contraire, une bonne relation familiale et un support familial suffisant peuvent être des facteurs importants à la réintégration en société et au succès de la libération (Wilczak et Markstrom, 1999 ; Wither

son rôle parental pour autant. Plusieurs pères détenus souhaitent conserver les liens avec leurs enfants et se disent ouverts à en connaître davantage sur leur rôle parental. Beaucoup de pères détenus rapportent qu'ils voudraient en savoir plus sur le développement

de support familial, des programmes familiaux et des sessions d'information impliquant le détenu et sa famille ont tous été considérés comme des services qu'ils apprécieraient (Hairston, 1989 ; Kazura, 2001 ; Mendez, 2000).



S'il est vrai que certains détenus abandonnent leurs enfants et délaissent leurs responsabilités parentales, il y en a également qui tentent de conserver un lien avec leurs enfants (...)

Présentement au Québec, il existe peu de programmes, de projets ou d'activités qui visent à aider les pères détenus et leurs enfants à maintenir des liens. Par ailleurs, le système de visites parent-enfant érigé dans les établissements pénitentiaires n'est pas satisfaisant. La plupart des visites se tiennent dans des pièces surchargées, bruyantes, avec peu ou pas d'espaces de jeu pour les enfants et où il n'y a pas beaucoup d'intimité (Clarke, Newell et

Rayfield, 1992 ; Hairston, 1998 ; Johnston, 1995).

Dans une société où l'on prône de plus en plus la participation du père dans les responsabilités familiales, le développement de stratégies constructives serait bénéfique pour aider les détenus et leurs familles. En effet, en encourageant les pères détenus à se centrer sur leur rôle parental, il pourrait être possible d'augmenter leur capacité à prendre des décisions personnelles et réfléchies. Ils pourraient ainsi analyser les conséquences de leurs actes dans leur vie mais aussi dans celle de leurs enfants. De cette façon, les services correctionnels aideraient les pères détenus à acquérir des valeurs socialement constructives qu'ils pourraient inculquer par la suite à leurs enfants (Lanier, 1995).

À ce sujet, le *Service correctionnel du Canada* (SCC) a mis en place un programme d'acquisition des compétences familiales et parentales aidant les détenus à faire face aux tensions générées par l'incarcération. Le

et Healy, 2001). En fait, les hommes qui entretenaient de bonnes relations familiales pendant leur incarcération et qui assumaient leurs responsabilités parentales jusqu'à la fin de leur sentence avaient des taux moins élevés de récidive que ceux qui n'avaient pas de telles relations (Hairston, 1989 ; Wilczak et Markstrom, 1999).

Chez nos voisins américains, un certain nombre d'études concernant les programmes érigés dans les établissements de détention ont montré des effets bénéfiques sur les détenus et leurs familles (Harrison, 1997 ; Wilczak et Markstrom, 1999). Entre autres, l'étude de Wilczak et Markstrom (1999) rapporte que les pères détenus ayant participé à ces programmes avaient augmenté leurs connaissances concernant le rôle parental. Cette étude indique également que le développement des enfants s'en était trouvé amélioré.

Le rôle parental s'avère peu reconnu en détention même si, le père une fois incarcéré, n'abandonne pas

des enfants et sur comment être un bon parent. Ils désirent recevoir des cours sur le rôle parental ainsi que du matériel éducatif qui les aideraient à mieux comprendre les besoins de leurs enfants et à mieux gérer leurs responsabilités parentales. Ils formulent également le besoin de contacts familiaux plus fréquents. Des groupes

programme a pour but d'aider les contrevenants à acquérir et à améliorer les compétences essentielles ainsi qu'à entretenir de meilleures relations avec les membres de leurs familles et notamment avec leurs enfants. Les résultats préliminaires semblent indiquer que les détenus sont maintenant plus conscients des questions liées à la famille et aux enfants. Ce programme espère briser le cycle de la criminalité (Carpentier, 1995).

Il existe des différences entre notre projet et les programmes gouvernementaux déjà offerts. Le programme d'acquisition des compétences familiales et parentales est mis en application dans le milieu correctionnel alors que notre projet s'implanterait en milieu communautaire. À ce sujet, Andrews et Bonta (1998) ont affirmé que l'efficacité d'un programme était meilleure lorsqu'il était offert dans la communauté plutôt qu'en institution carcérale. La relation père-enfant s'établira véritablement dans la communauté. De plus, notre projet a pour objectifs de venir en aide aux enfants des détenus afin de prévenir les problèmes d'adaptation, développer une meilleure relation avec leur père et restaurer ou développer le rôle parental des pères détenus. Or, le programme d'acquisition des compétences familiales et parentales du SCC s'attarde surtout aux pères détenus sans fournir de services spécifiques à leurs enfants.

LES RÉSULTATS PRÉLIMINAIRES DE LA PHASE I

Depuis novembre 2001, un *focus group* a été réalisé auprès de sept intervenants et des entrevues ont été conduites auprès de dix pères détenus en maison de transition, une mère d'un enfant de moins de 12 ans et, un enfant de plus de 12 ans.

Les écrits scientifiques recensés jusqu'à présent de même que les analyses préliminaires des *focus groups* et des

entrevues qualitatives permettent de constater que les parents de ces familles vivent des problèmes complexes, difficiles à résoudre, qui mettent à l'épreuve leurs compétences parentales et leur capacité à assumer adéquatement

Dans une société où l'on prône de plus en plus la participation du père dans les responsabilités familiales, le développement de stratégies constructives serait bénéfique pour aider les détenus et leurs familles. (...) il pourrait être possible d'augmenter leur capacité à prendre des décisions personnelles et réfléchies.

leurs rôles. Ils font également état d'une insuffisance du soutien du rôle parental en détention et en maison de transition, et ce, bien que plusieurs pères détenus et enfants souhaitent conserver et développer une meilleure relation père-enfant. Ils permettent aussi de croire

qu'un continuum de services serait nécessaire à cette clientèle lors de leur passage dans le système carcéral.

Par conséquent, l'établissement de programmes de prévention et d'intervention en communauté pourrait réellement contribuer à améliorer les liens père-enfant et à empêcher que des problèmes d'adaptation ne se développent chez les enfants dont le père est détenu. La phase II de ce projet vise donc à mettre en place des services de prévention et d'intervention qui favoriseront le renforcement des liens père-enfant et qui éviteront que le cycle intergénérationnel de la délinquance ne se reproduise. Cette stratégie de réhabilitation chez les pères incarcérés et de prévention chez les enfants a pour but de briser le cycle et de limiter les risques de délinquance. Les résultats envisagés sont les suivants : le maintien et le développement d'une meilleure relation père-enfant ; le renforcement des liens père-enfant ; la restauration et le développement des compétences parentales et la prévention des problèmes d'adaptation chez les enfants dont le père est détenu.

Les premiers résultats de la phase I ont permis de constater que la meilleure stratégie consisterait à organiser et à animer ces programmes dans l'enceinte de ressources communautaires. Des interventions de type communautaire s'avèrent en effet plus prometteuses en ce qui concerne les tentatives de rapprochement des familles affectées par la détention d'un parent (Andrews et Bonta, 1998). Plus spécifiquement, il semble que le milieu scolaire, les maisons de jeunes, les centres jeunesse et les CLSC représentent des lieux privilégiés pour rejoindre les enfants et les adolescents touchés par l'incarcération d'un parent (volet I). Les maisons de transition constituent également des endroits appropriés pour améliorer les compétences parentales des pères détenus (volet II). Ainsi, il pourrait être possible de faire de la prévention

et d'intervenir auprès de cette clientèle en offrant des services de formation, des activités de groupe ou encore des rencontres individuelles père-enfant.

Ces stratégies de prévention et d'intervention seront davantage

développées à la lumière des résultats finaux de la phase I et des rencontres avec les organismes. Elles pourraient s'inspirer, par exemple, des programmes déjà existants d'acquisition des compétences parentales et de ceux proposés aux familles vivant des transitions difficiles telles que l'hospitalisation d'un

parent, la séparation ou le divorce. Les thèmes abordés pourraient couvrir diverses facettes des rôles paternel et maternel, des relations conjugales et des relations familiales (ex : besoins de l'enfant, communication, discipline, support, résolution de problèmes...). Enfin, il est entendu que ces thèmes et

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Andrews, D.A. et J. Bonta (1998). *The Psychology of Criminal Conduct*, Cincinnati, Anderson Publishing Co.
- Carpentier, M. (1995). «Les délinquants apprennent à être de meilleurs parents», *Forum Recherche sur l'actualité correctionnelle*, vol. 7, no 2, 23-24.
- Clark, F., Newell, T. et A. Rayfield (1992). «The Role and Responsibility of the Prison Service in England and Wales» in R. Shaw (Ed.), *Prisoners' children. What are the Issues ?*, New York, Routledge, 114-126.
- Gabel, S. (1995). «Les problèmes de comportement des enfants dont les parents sont incarcérés», *Forum Recherche sur l'actualité correctionnelle*, vol. 7, no 2, 37-39.
- Hairston, C.F. (1989). Men in prison : «Family Characteristics and Parenting Views», *Journal of Offenders Counselling, Services & Rehabilitation*, vol. 14, no 1, 23-30.
- Hairston, C.F. (1995). «Fathers in Prison» in K. Gabel and D. Johnston (Eds.), *Children of Incarcerated Parents*, New York, Lexington Books, 31-40.
- Hairston, C.F. (1998). «The Forgotten Parent: Understanding the Forces that Influence Incarcerated Fathers' Relationship with their Children», *Child Welfare*, vol. 77, no 5, 617-639.
- Harrison, K. (1997). «Parental Training for Incarcerated Fathers: Effects on Attitudes, Self-Esteem, and Children's Self-Perceptions», *The Journal of Social Psychology*, vol. 137, no 5, 588-593.
- Johnston, D. (1995). «Effects of Parental Incarceration» in K. Gabel and D. Johnston (Eds.), *Children of Incarcerated Parents*, New York, Lexington Books, 59-88.
- Johnston, D. (1995). «Parent-Child Visitation in the Jail or Prison» in K. Gabel and D. Johnston (Eds.), *Children of Incarcerated parents*, New York, Lexington Books, 135-143.
- Johnston, D. et K. Gabel (1995). «Incarcerated Parents» in K. Gabel and D. Johnston (Eds.), *Children of Incarcerated Parents*, New York, Lexington Books, 3-20.
- Kazura, K. (2001). «Family Programming for Incarcerated Parents : a Needs Assessment among Inmates», *Journal of Offender Rehabilitation*, vol. 32, no 4, 67-83.
- Lanier, C.S. (1995). «Les pères incarcérés : programme de recherche», *Forum Recherche sur l'actualité correctionnelle*, vol. 7, no 2, 34-36.
- Le Quéau, P., Aillet, V., Dubéchet, P., Fronteau, A. et C. Olm (2000). *L'autre peine : Enquête exploratoire sur les conditions de vie des familles de détenus*, Cahier de recherche du Crédoc Département «Évaluation des Politiques Sociales», vol. 147, 140.
- Mendez, G.A. Jr. (2000). «Incarcerated African American Men and their Children : a Case Study», *Annals of the American Academy of Political and Social Science*, vol. 569, 86-101.
- Moore, S. (1992). «A Link with Normality. The Role a School could play to Help a Prisoner's Child in Crisis» in R. Shaw (Ed.), *Prisoners' children. What are the Issues ?*, New York, Routledge, 170-177.
- Richards, M. (1992). «The Separation of Children and Parents, some Issues and Problems» in R. Shaw (Ed.), *Prisoners' children. What are the issues ?*, New York, Routledge, 3-12.
- Rowe, D.C. et D.P. Farrington (1997). «The Familial Transmission of Criminal Convictions», *Criminology*, vol. 35, no 1, 177-201.
- Seymour, C. (1998). «Children with Parents in Prison: Child Welfare Policy, Program and Practices issues», *Child Welfare*, vol. 77, no 5, 469-493.
- Shaw, R. (1987). *Children of Imprisoned Fathers*, London, Hodder and Stoughton.
- Simmons, C.W. (2000). *Children of Incarcerated Parents*, Prepared at the Request of Assembly member Kerry Mazzoni, CRB, vol. 7, no 2, march, 1-11.
- Valois, J. (1998). *Sociologie de la famille au Québec*, Montréal, Édition CEC Inc., 333.
- Wilczak, G.L. et C.A. Markstrom (1999). «The Effects of Parent Education on Parental Locus of Control and Satisfaction of Incarcerated Fathers», *International Journal of Offender Therapy and Comparative Criminology*, vol. 43, no 1, 90-102.
- Wither, L. et A. Healy (2001). *Waiting at the Gate : Families, Corrections and Restorative Justice*, CCJA, Halifax, June, 11.

stratégies seront adaptés aux spécificités de cette population constituée de pères détenus en mesure de réintégrer progressivement leur famille.

En somme, il importe d'inclure les pères dans le réseau familial de leurs enfants. Même si le père est incarcéré, il a un rôle essentiel à jouer dans le développement de son enfant. L'enfant a besoin de son père et ce dernier a aussi souvent besoin de son enfant. En général, les pères veulent sentir qu'ils sont de bons parents et ils ont besoin de support et d'encouragement pour y parvenir. Tel que le souligne Hairston (1998), le maintien du lien père-enfant devrait occuper une position plus centrale dans le développement des politiques, des programmes et des services gouvernementaux. ✍

NOTE DES AUTEURS

Outre les auteurs de cet article, l'équipe du projet *Grandir sainement avec un père détenu* est composée d'André Plante et de Natacha Brunelle, professeurs-chercheurs, Département de psychoéducation, Université du Québec à Trois-Rivières, Claudette Lamontagne, directrice administrative, Maison Radisson, Jean-François Cusson, membre actif, Association des services de réhabilitation sociale du Québec, Johanne Vallée, directrice, ASRSQ.





Les vacances estivales approchent à grands pas. Puisqu'il s'agit du dernier numéro avant ce temps de relaxation, nous en profitons pour vous souhaiter que celles-ci soient belles et reposantes.



Le comité de la revue

DÉFI Jeunesse

 **Comité de la revue :**
Christian Fortin, Suzanne Gagnon, Danièle
Gauthier, Louise Hamel, Jean-Luc Secours,
Geneviève Turcotte


 **Ont collaboré à ce numéro :**
Pierre Baillargeon, Martine Barrette, George-
Marie Craan, Serge Daigneault, Michel Doray,
Marc Gosselin, Christiane Goulet, Denis
Lafortune, Chantal Lavergne, Jean Prémont

 **Rédactrice en chef :**
Danièle Gauthier

 **Graphisme et impression :**
ACOR

DÉFI  *jeunesse*

 **Secrétariat :**
Murielle Bouchard et Vicky Bouchard

 **Dépôt légal :**
Bibliothèque nationale du Québec
ISSN 1201-009-X
Les Centres jeunesse de Montréal

POLITIQUE ÉDITORIALE

La revue professionnelle *Défi jeunesse* est publiée par le conseil multidisciplinaire des *Centres jeunesse de Montréal* à raison de trois numéros par année.

✓ **Les objectifs visés par la publication de cette revue sont :**

- Promouvoir le développement professionnel en lien avec l'intervention et la réflexion.
- Dans un contexte multidisciplinaire, assurer et valoriser l'identité professionnelle spécifique à chaque discipline.
- Permettre l'intégration des nouvelles orientations des *Centres jeunesse de Montréal*.
- Favoriser l'étendue du rayonnement professionnel.
- Accroître le sentiment d'appartenance aux *Centres jeunesse de Montréal*.
- Faire valoir les différentes expériences de partenariat.

✓ **Critères de publication :**

Contenu • La revue comprendra des articles de fond (théorie, réflexions, études, recherches, recherches-action, analyses...), des textes portant sur des expériences professionnelles pratiques (projets, nouveaux modes d'intervention) et diverses chroniques à contenu clinique telles des notes de lecture, des chroniques juridiques, des chroniques événements et des entrevues.

Manuscrit inédit • La revue ne publie que des manuscrits originaux. Les manuscrits ne doivent pas avoir été publiés dans une autre revue.

Format • Les articles soumis à la revue professionnelle doivent être dactylographiés à double interligne, sur des feuilles 8 1/2" X 11" avec 12 caractères au pouce. L'article contient au maximum 10 pages. L'auteur remet au comité de la revue une copie du texte sur disquette, traitement de texte compatible avec Microsoft ou l'envoi par internet à l'adresse mentionnée plus bas. Un guide pour la présentation des articles est disponible sur demande.

Évaluation • Tous les articles sont soumis au comité de la revue qui a l'entière responsabilité de décider de publier ou non un article. Le comité se réserve aussi le droit de changer les titres et les sous-titres des articles sans avis à leur auteur.

Opinion de l'auteur • Les opinions contenues dans les articles n'engagent que leur auteur.

Reproduction • Toute reproduction est autorisée avec mention de la source.

Le comité offre **deux exemplaires** de la revue aux auteurs des articles publiés.

✓ Pour obtenir une information ou pour soumettre un article, veuillez vous adresser à:

Danièle Gauthier,
Rédactrice en chef
Comité de la revue *Défi jeunesse*
4675, Bélanger Est, Montréal, (Québec) H1T 1C2
Code de courrier interne : 40
Téléphone : (514) 593-2118 • Télécopieur : (514) 593-2113
Courrier électronique : conseilmulti@mtl.centresjeunesse.qc.ca